



Les Hôtels de Paris

Rapport annuel 2011



Le message de Patrick MACHEFERT Président Directeur Général



Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Après deux exercices successifs d'austérité, où nous aurons eu à courber l'échine pour surmonter les effets de la crise mondiale, l'année 2011 a initié la reprise de l'activité et nous a ouvert de nouvelles perspectives.

Cependant, l'ampleur des difficultés économiques rencontrées aura indéniablement modifié les attentes du marché dans un contexte économique devenu plus fort encore, rendant indispensable la modification de notre modèle économique, ce à quoi nous avons œuvré.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes dans un premier temps attachés à la simplification de notre structure organisationnelle, afin de nous permettre, à terme, de concentrer tous nos efforts sur le développement de l'activité. De grands projets de fusions ont été mis en œuvre fin 2010 et 2011 et seront poursuivis en 2012. Ils ont permis d'atteindre une meilleure lisibilité de notre structure juridique et financière vis-à-vis de l'ensemble de nos partenaires, et de dégager du temps aux équipes administratives.

Dans un second temps, et afin d'être mieux armé par rapport à la concurrence, nous avons souhaité maintenir notre processus de réorganisation visant à centraliser et à simplifier le plus grand nombre de tâches administratives. Nous avons mené ce projet à terme et je dois dire que je suis fier aujourd'hui du travail accompli par nos équipes qui ont su rester et se battre à mes côtés pour la pérennité de notre groupe.

Grâce à vous tous, salariés et actionnaires, grâce à votre implication, à votre passion et à votre confiance, nous avons pu mener à bien les défis que nous nous étions donnés et qui nous ont permis de nous maintenir sur le marché.

Avec une politique tarifaire ciblée et ajustée, nous sommes parvenus à ce jour à une progression de notre chiffre d'affaires réalisée par une hausse combinée du prix et de la demande.



Pour 2012, nous demeurons confiants. Après avoir consolidé nos performances, et avec des perspectives de croissance annoncées sur le marché du tourisme et de l'hôtellerie, et qui se confirment sur le premier semestre, nous envisageons de maintenir notre niveau d'activité.

Nous souhaitons également profiter de cet exercice pour procéder, par étape, à la rénovation de notre parc hôtelier afin de répondre aux exigences accrues de la clientèle et de maintenir notre positionnement sur le secteur haut de gamme.

Parallèlement, cette rénovation devra permettre l'aboutissement du chantier mis en œuvre afin d'obtenir la classification de nos établissements aux nouvelles normes devenues applicables au 23 juillet 2012.

Forts et fiers de nos réalisations, nous abordons l'exercice 2012 avec sérénité et ambition. Nous nous donnerons les moyens pour que cette année, portée par une nouvelle dynamique, soit une année d'impulsion vers l'aboutissement de nouveaux projets qui nous permettra de passer de la position de défense à celle d'attaquant.

Je vous remercie sincèrement pour votre présence à mes côtés et votre confiance.

Patrick Machefert
Président-Directeur Général



Sommaire

◆ Renseignements à caractère général

Personne assurant la responsabilité de l'information financière	page 8
Renseignements généraux concernant la société et son capital	page 8
Renseignements concernant l'activité de la société	page 9

◆ Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Présentation Générale du groupe et de son activité	page 14
Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société	page 24
Analyse et gestion des risques	page 35
Événements significatifs survenus au cours de l'exercice	page 38
Événements post clôture de la société et des filiales	page 43
Données sociales	page 45
Conventions conclues par la société	page 47
Capital et actionariat	page 49
Gouvernement d'entreprise	page 55

◆ États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Comptes annuels et Annexe	page 65
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 99
Comptes consolidés et Annexe	page 102
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 151

◆ Organes d'administration et procédures de contrôle interne

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne	page 154
---	----------



◆ **Rapports des Commissaires aux comptes**

Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière..... page 171

Rapport spécial sur les conventions réglementées page 173

◆ **Informations complémentaires**

Texte des résolutions page 185





- Villa Beaumarchais (Paris, 3^{ème}) -



Renseignements à caractère général

Renseignements à caractère général

◆ **Personne assurant la responsabilité de l'information financière**

Élaboration de l'information

L'information financière est élaborée sous la direction de Monsieur Olivier WOLF, Directeur Général Adjoint.

Contrôle des comptes

L'information financière et comptable est contrôlée par les Commissaires aux comptes :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet MBV et Associés, 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet COREVISE, 3/5 rue Scheffer à Paris (75116)
Nommé par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Etienne de Bryas, 39 rue de Friedland à Paris (75008)
Renouvelé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2007 pour 6 exercices
- Cabinet FIDINTER, 3/5 rue Scheffer à Paris (75116)
Nommé par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006 pour 6 exercices

◆ **Renseignements généraux concernant la société et son capital**

Dénomination	Les Hôtels de Paris
Siège social et administratif	20, avenue Jules Janin (75116)
Capital social	10 000 000 € divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 7 033 355 droits de vote au 29 juin 2012
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce.



Législation	Société constituée sous le régime de la législation française
Durée	Date de constitution : le 22 juillet 1992 Durée : jusqu'au 21 juillet 2091
Identification	SIREN : RCS Paris 388 083 016 SIRET : 388 083 016 00195 APE : 5510Z
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Contact actionnaires	Les actionnaires peuvent obtenir des informations en contactant le service juridique et de gestion des titres au 01 55 73 75 75 du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures, ou laisser un message à l'adresse suivante : goujon@leshotelsdeparis.com . Une réponse leur sera apportée dans les meilleurs délais.

◆ Renseignements concernant l'activité de la société

Les Hôtels de Paris a pour objet, de manière directe ou indirecte et notamment par voie de contrat de prestation de services et de concession de marque d'exercer :

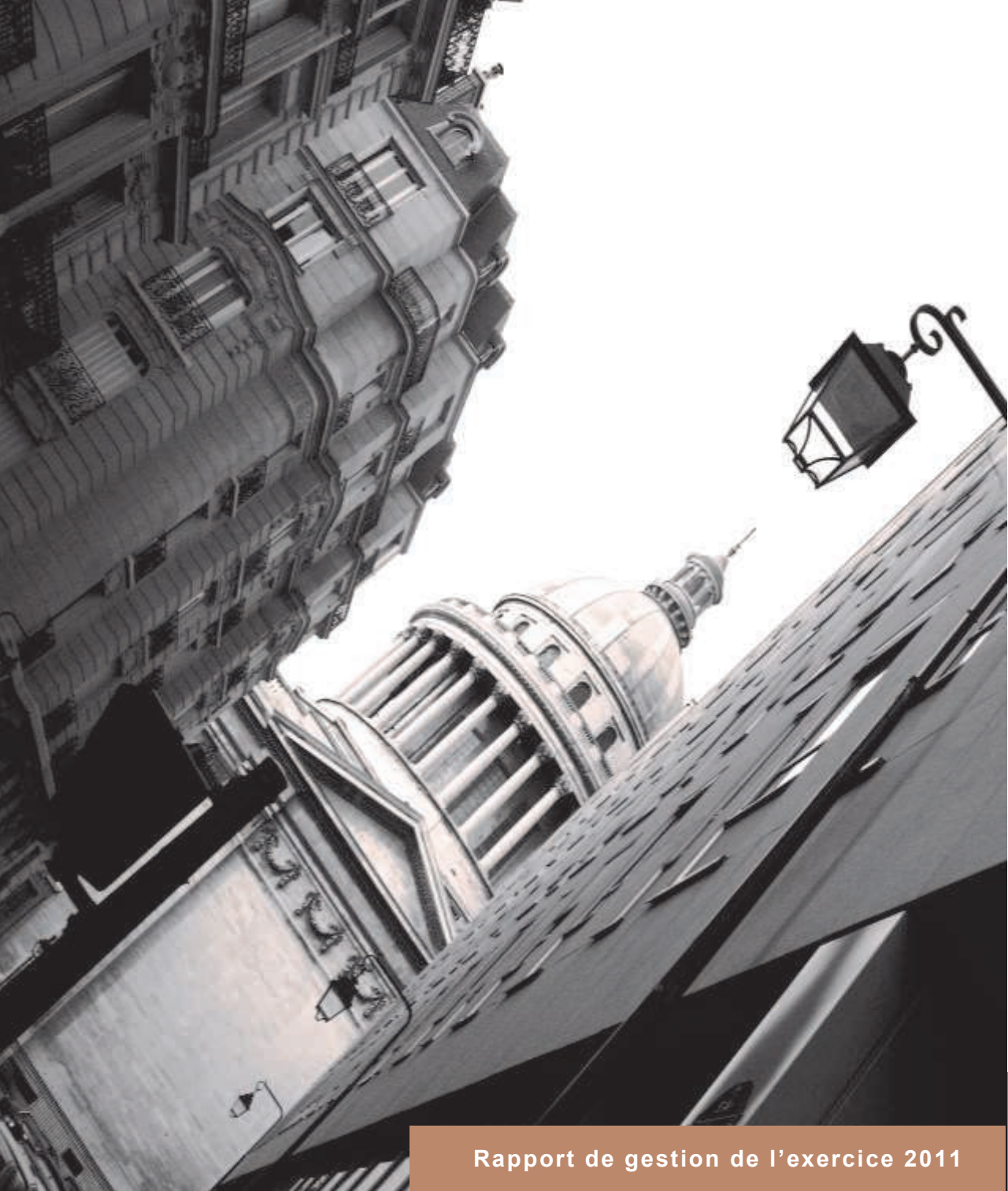
- ⇒ toute activité relative à l'acquisition de fonds de commerces, l'exploitation d'hôtels et/ou de résidences hôtelières,
- ⇒ Toute activité relative à la réhabilitation et la construction d'hôtels, bars, brasseries et autres.

Les Hôtels de Paris est majoritairement propriétaire de son patrimoine immobilier. De la création du concept à la gestion hôtelière, le groupe assure la maîtrise complète de ses produits, et marque ainsi sa différence sur le marché de l'hôtellerie, des loisirs et du tourisme.





- Villa Panthéon (Paris, 5^{ème}) -



Rapport de gestion de l'exercice 2011

Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011

◆ **Présentation générale du groupe et de son activité**

Présentation de l'enseigne « les Hôtels de Paris »	page 14
Historique.....	page 16
Lexique des termes utilisés	page 17
Activité de la société au cours de l'exercice	page 18

◆ **Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société**

Informations financières sélectionnées.....	page 24
Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011	page 25
Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011.....	page 30

◆ **Analyse et gestion des risques**

Risques de liquidité	page 35
Risques liés aux taux d'intérêts	page 35
Risques liés aux taux de change	page 35
Risques liés aux actions	page 36
Risques particuliers liés à l'activité.....	page 36
Risques industriels liés à l'environnement	page 36
Assurance – couverture des risques.....	page 37

◆ **Évènements significatifs survenus au cours de l'exercice**

Réalisation des fusions

◆ <i>Fusion par voie d'absorption de la SA Pigalle</i>	page 38
◆ <i>Augmentation du capital</i>	page 39

Contentieux

◆ <i>Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale</i>	page 38
◆ <i>Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin</i>	page 41
◆ <i>Actes de cessions de créances</i>	page 42



◆ Événements post clôture de la société et des filiales	
Événement post clôture	page 43
Tendance et perspectives	page 43
◇ <i>Projets de cessions d'actifs</i>	page 43
◇ <i>Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité</i>	page 43
◆ Données sociales	
Bilan social consolidé	
◇ <i>Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2011</i>	page 45
◇ <i>Données sociales consolidées au 31 décembre 2011</i>	page 45
◇ <i>Répartition des effectifs de l'ensemble consolidé par critères socioprofessionnels</i>	page 46
◆ Conventions conclues par la société	
<i>Conventions réglementées conclues au cours de l'exercice</i>	page 47
◆ Capital et actionariat	
Renseignement concernant le capital	page 49
Répartition du capital et des droits de votes	page 49
Marchés des actions Les Hôtels de Paris	page 51
Participation des actionnaires aux assemblées générales	page 53
◆ Gouvernement d'entreprise	
Fonctionnement des organes sociaux	page 55
Composition et fonctionnement du conseil d'administration	page 55
Point sur les mandats des administrateurs	page 56
Point sur les mandats des commissaires aux comptes	page 57
Rémunération des organes de direction	page 58
Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs	page 61



Présentation Générale du groupe et de son activité

1. Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

Depuis sa création en 1992, Les Hôtels de Paris se démarque sur le marché de l'hôtellerie traditionnelle. A mi-chemin entre l'hôtellerie indépendante et le concept de chaîne hôtelière standardisée, l'esprit de différence qui anime Les Hôtels de Paris justifie son existence.

Les Hôtels de Paris propose ainsi à ses clients un éventail d'hébergements de type « boutiques hôtels », à taille humaine et permettant un accueil personnalisé et de qualité. Chaque hôtel de l'enseigne, situé à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires, possède son identité propre, son design, son style et son histoire, en lien avec l'histoire de son quartier.

Les 24 établissements proposés par l'enseigne sont situés sur l'ensemble de la capitale. Ils sont répartis en quatre gammes :

Villas d'Exception ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles supérieur qui permettent, le temps d'un voyage, de s'évader dans un cadre haut de gamme et avec un accueil différencié, offert par des professionnels de l'hospitalité.

Villas de Prestige ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles qui proposent à la clientèle de loisir ou d'affaires, un accueil attentif et soigné, dans des lieux empreints d'histoire et marqués par un supplément d'âme.

Pavillons de Charme ★★★

Hôtels de confort 3 étoiles, qui mettent à la disposition de leurs hôtes, de vrais lieux d'échange et de vie dans un environnement chaleureux et confortable.

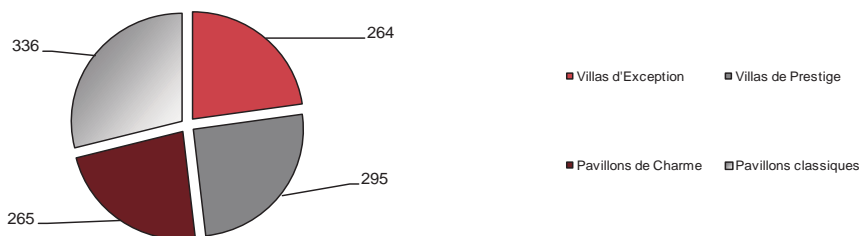
Pavillons Classiques ★★★

Hôtels ou résidences de confort 3 étoiles, qui offrent des espaces modernes et fonctionnels qui allient charme et qualité à un prix juste.



Nous vous présentons ci-dessous, la répartition du parc hôtelier de l'enseigne Les Hôtels de Paris, par gamme :

Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)

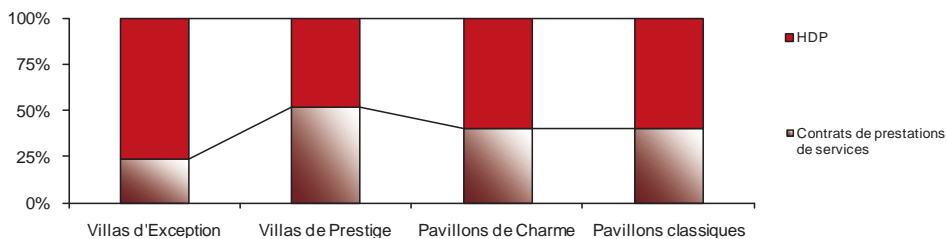


L'enseigne comprend 16 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 8 hôtels gérés par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque (dont 1 filiales)

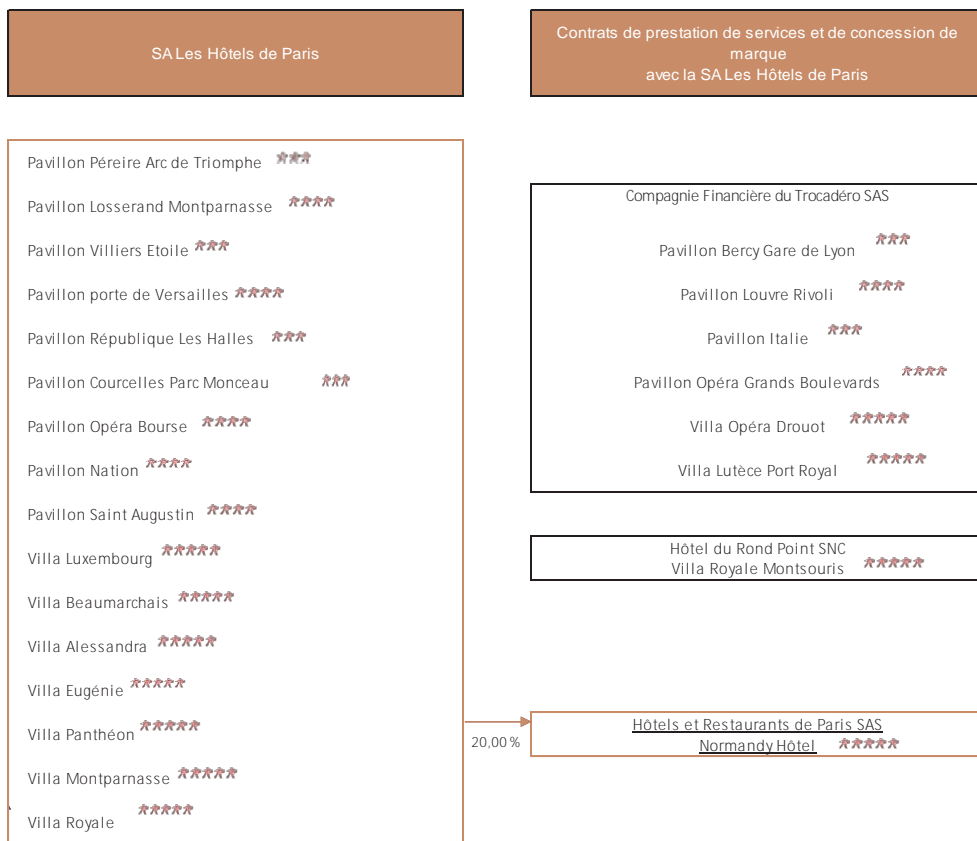
Aucun établissement n'a été cédé ni acquis au cours de l'exercice.

Toutefois suite à la fusion absorption de la société Royal Pigalle SA, la Villa Royale qui était exploité par cette société a été transféré à la SA Les Hôtels de Paris qui détient désormais 16 hôtels en propre.

Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation



Organigramme de l'enseigne « Les Hôtels de Paris » :



Le périmètre de consolidation comprend les sociétés encadrées

2. Historique

1991

Naissance du projet

Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été constitué au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.

1992

Création du concept

Le concept développé repose sur la notion d'« hôtels de charme », à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.



- 1994** **Ouverture des deux premiers hôtels de l'enseigne**
Hôtel Pereire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement,
Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement.
- De 1994 à 2001** **Ouverture de 11 nouveaux hôtels** qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1995 et 1999.
Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs.
Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne.
- 2001** **Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris**
Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.
- 2002** **Ouverture des 22^{ème} et 23^{ème} hôtels de l'enseigne**
Mars : Villa Royale (4 Étoiles), sis 2 rue Duperré dans le 9^{ème} arrondissement.
Septembre : Villa Royale Montsouris (confort 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement.
- 2007** **Ouverture du 24^{ème} hôtel (septembre 2007) de l'enseigne**
Pavillon Nation, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement.

3. Lexique des termes utilisés

Taux d'occupation (TO) : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :

(en %)

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

Prix moyen (PM) : Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :

(en €)

$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

RevPAR : Rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres disponibles.

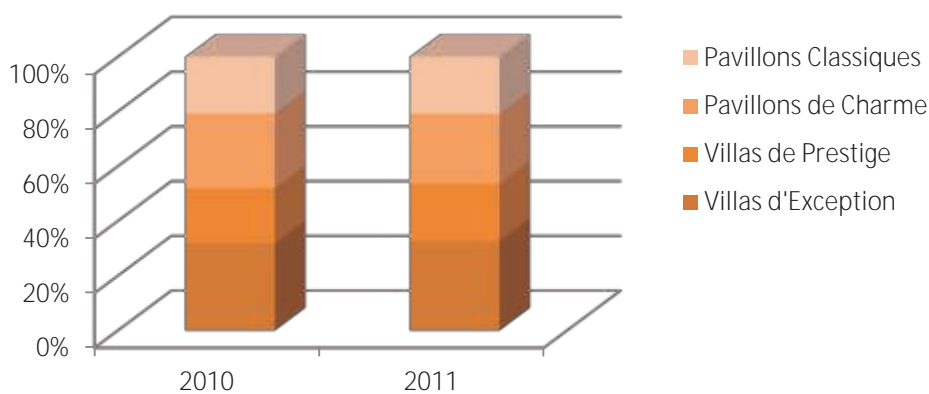
(en €) Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.



4. Activité de l'ensemble consolidé au cours de l'exercice

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé* au cours de l'exercice :

Répartition du chiffre d'affaires hôtelier consolidé
par gamme



* Pour mémoire, les hôtels inclus dans la consolidation sont les 16 hôtels de la SA Les Hôtels de Paris (cf. Organigramme).

Le chiffre d'affaires hôtelier de l'ensemble consolidé s'est apprécié de 6,1 % sur l'exercice.







Sur la période, le taux d'occupation progresse de 7,5 points pour l'ensemble consolidé, insufflé par les Pavillons (4,5 Pts) et les Villas (+ 10,0 Pts).

Pour sa part, le prix moyen est en baisse, pour toutes les catégories d'établissements, avec un recul de 4,3 % pour les villas et de 4,1 % pour les pavillons.

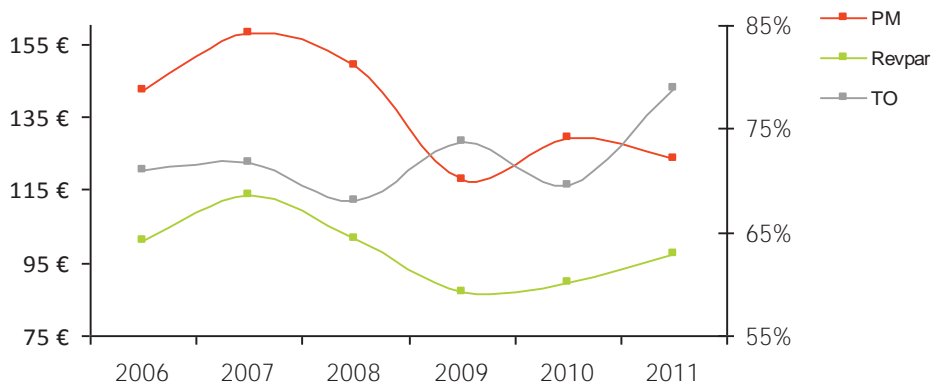


Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris (SA Les Hôtels de Paris et sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque) :

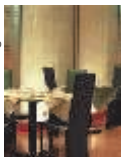


Les Villas d'Exception



		Villa Beaumarchais 	Villa Panthéon 	Villa Montparnasse 
Villas d'Exception Les Hôtels de Paris SA				
Revpar	2011	102,7 €	108,4 €	84,9 €
	2010	96,4 €	99,3 €	74,9 €
	Var	6,5%	9,1%	13,4%
Chiffre d'affaires	2011	2 050 765 €	2 477 552 €	1 510 807 €
	2010	1 922 916 €	2 275 868 €	1 330 630 €
	Var	6,6%	8,9%	13,5%
Villas d'Exception Contrats de prestations de services et de concession de marque		Villa Royale 	Villa Lutèce Port Royal 	Villa Opéra Drouot 
Revpar	2011	102,7 €	83,8 €	98,8 €
	2010	95,4 €	77,9 €	92,9 €
	Var	7,7%	7,6%	6,4%
Chiffre d'affaires	2011	1 226 517 €	1 280 993 €	1 108 559 €
	2010	1 137 435 €	1 191 709 €	1 041 323 €
	Var	7,8%	7,5%	6,5%

Evolution des indicateurs 2006/2011 - Villas d'Exception

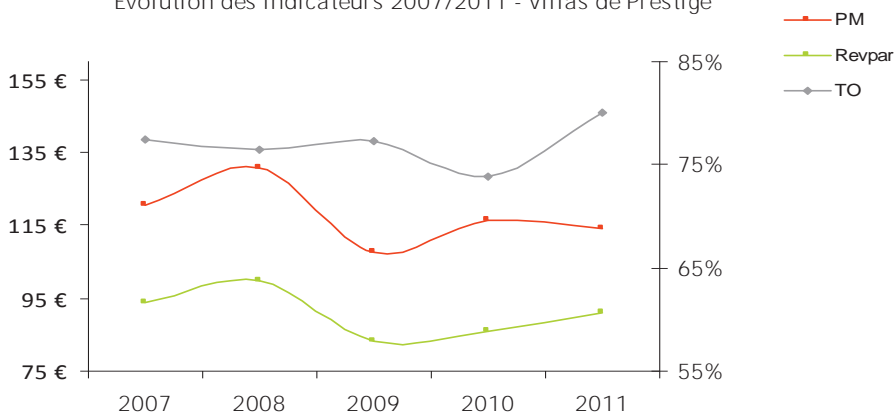


Les Villas de Prestige






Villas de Prestige Les Hôtels de Paris SA		Villa Luxembourg 	Villa Alessandra 	Villa Eugénie 
Revpar	2011	86,5 €	88,3 €	77,2 €
	2010	78,9 €	81,5 €	68,7 €
	Var	9,7%	8,3%	12,3%
Chiffre d'affaires	2011	1 717 592 €	1 681 267 €	1 214 725 €
	2010	1 567 082 €	1 557 676 €	1 086 019 €
	Var	9,6%	7,9%	11,9%



Villas de Prestige Contrats de prestations de services et de concession de marque		Normandy Hôtel 	Villa Royale Montsouris 
Revpar	2011	106,7 €	65,8 €
	2010	101,6 €	69,8 €
	Var	5,0%	-5,7%
Chiffre d'affaires	2011	5 205 194 €	911 052 €
	2010	4 900 026 €	965 848 €
	Var	6,2%	-5,7%

Evolution des indicateurs 2007/2011 - Villas de Prestige

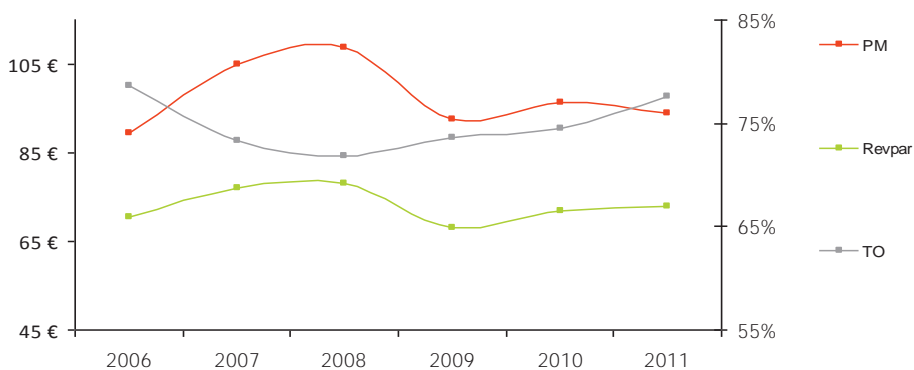


Les Pavillons de Charmes

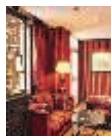



		Pavillon Losserand 		Versailles 		Bourse 		Pavillon Nation 		Saint-Arnould 	
Pavillons de Charme											
Les Hôtels de Paris SA											
Revpar	2011	62,6 €	57,3 €	80,1 €	71,9 €	83,3 €					
	2010	62,2 €	61,2 €	67,8 €	73,7 €	81,8 €					
	Var	0,5%	-6,3%	18,2%	-3,1%	1,8%					
Chiffre d'affaires	2011	1 039 257 €	1 003 024 €	794 348 €	1 200 139 €	1 645 662 €					
	2010	1 028 584 €	1 092 223 €	721 547 €	1 222 112 €	1 629 587 €					
	Var	1,0%	-8,2%	10,1%	-1,8%	1,0%					



		Pavillon Louvre Rivoli 		Pavillon Opéra Grands Boulevards 	
Pavillons de Charme					
Contrats de prestations de services et de concession de marque					
Revpar	2011	86,0 €		75,3 €	
	2010	82,0 €		71,6 €	
	Var	4,9%		5,2%	
Chiffre d'affaires	2011	953 463 €		896 560 €	
	2010	910 278 €		850 900 €	
	Var	4,7%		5,4%	

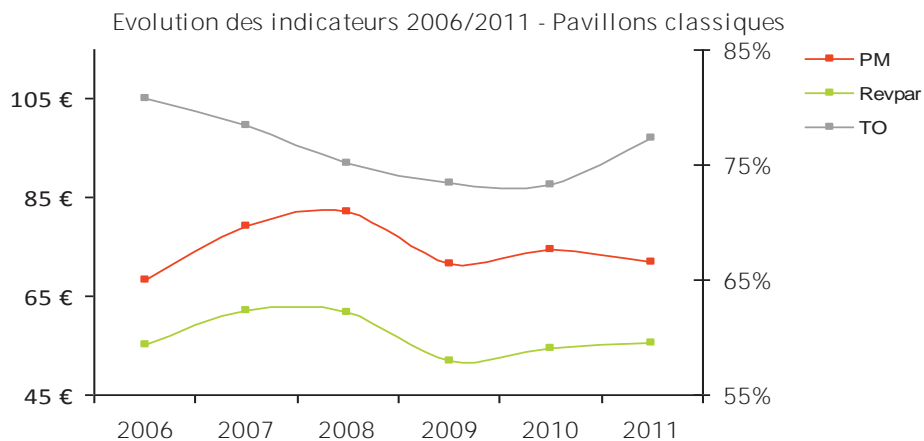
Evolution des indicateurs 2006/2011 - Pavillons de Charme



Les Pavillons Classiques

Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Pétrelle 	Pavillon Villiers 	Pavillon République les Halles 	Pavillon Montreuil 
Repar	2011	58,2 €	63,5 €	56,3 €	64,2 €
	2010	53,0 €	58,9 €	55,5 €	61,3 €
	Var	9,8%	7,8%	1,4%	4,7%
Chiffre d'affaires	2011	974 858 €	1 337 565 €	1 266 660 €	1 015 913 €
	2010	879 963 €	1 238 271 €	1 213 613 €	974 301 €
	Var	10,8%	8,0%	4,4%	4,3%

Pavillons Classiques Contrats de prestation de services et de concession de marque (Hors Holiday Inn)		Pavillon Bercy Gare de Lyon 	Pavillon Italie 
Repar	2011	61,29 €	41,91 €
	2010	60,10 €	45,64 €
	Var	2,0%	-8,2%
Chiffre d'affaires	2011	1 134 676 €	1 435 791
	2010	1 116 674 €	1 538 534
	Var	1,6%	-6,7%



NB : Les indicateurs de la Villa Montsouris (SNC Hôtel du Rond Point) ne sont pas audités





Villa Eugénie (Paris, 17^{ème}) -

Activité et résultats de l'ensemble consolidé et de la société

◆ 1. Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2011, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 10 juillet 2012 :

Chiffres clés consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires	23 001	21 643
Résultat courant opérationnel	1 266	2 289
Résultat opérationnel	(3 787)	3 369
Coût de l'endettement financier net	(22)	(365)
Résultat avant impôts	(3 733)	3 145
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 396)	2 752

Données par action

<i>(en euros)</i>	2011	2010
Résultat net par action	(0,78)	0.63
Résultat net dilué par action	(0,78)	0.63
Dividende par action	0	0

Total actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Actif non courant	62 969	69 721
Actif courant	11 501	6 996
Total actif	74 471	76 717

Capitaux propres et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Capitaux propres	36 304	39 699
Dettes financières	17 002	19 036



◆ 2. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, depuis le 1^{er} janvier 2005.

2.1 Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Au 31 décembre 2011, suite au fusion il n'y a plus de société consolidée par intégration globale.

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 %, est exclue du périmètre de consolidation. Elle ne réalise pas de chiffre d'affaires, ne détient aucun actif et ne porte aucun engagement. Elle ne présente en conséquence pas un impact significatif.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Il en est ainsi de la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris, exploitant le Normandy Hôtel, qui est détenue à hauteur de 20 % par Les Hôtels de Paris et est consolidée par mise en équivalence au 31 décembre 2011.

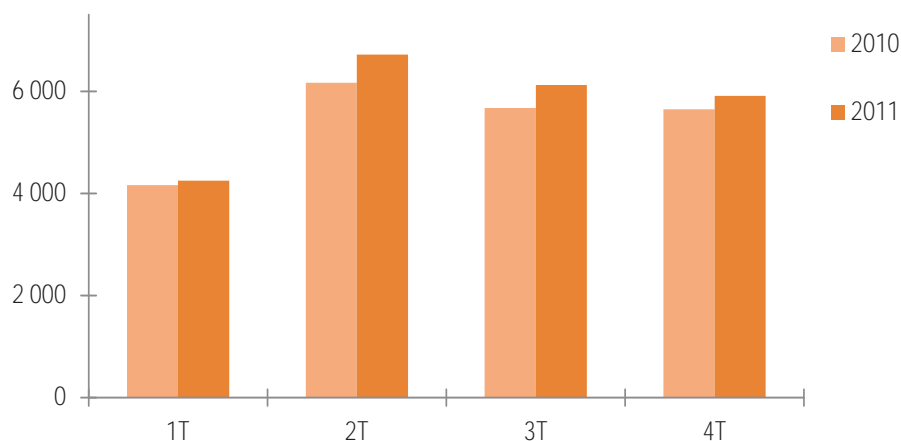
2.2 Analyse des résultats consolidés

a. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 23 001 k€, s'est apprécié de 6.3 % par rapport à l'exercice précédent.



Evolution trimestrielle du chiffre d'affaires (2010/2011)



Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 22 157 k€ en hausse de 6.1% par rapport à 2010.

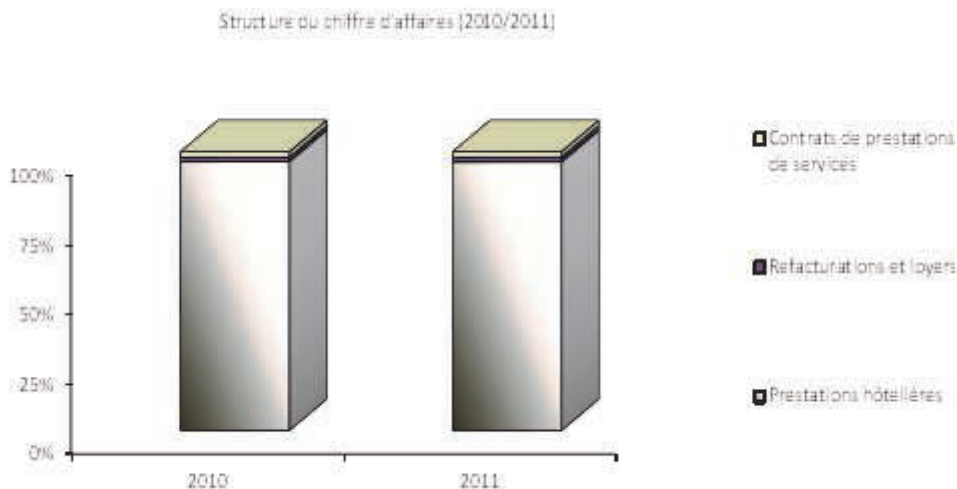
Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : il est en hausse et s'établit à 424 k€ en hausse de 16.2%.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 421 k€. Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances définies dans le contrat de prestation de services et de concession de marque, conclu entre Les Hôtels de Paris et chacun des hôtels exploités (8 hôtels). Ces redevances se décomposent comme suit :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque. Cette redevance qui s'établit à 223 k€ est en légère hausse du fait de la hausse globale de l'activité des sociétés ;
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance s'établit à 134 k€ ;
- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet <http://www.leshotelsdeparis.com> Cette redevance est identique sur chaque exercice et s'établit à 64 k€.

Nous vous présentons ci-après, l'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble consolidé au cours des exercices 2010 et 2011 :





b. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel consolidé est en baisse de 1 623 k€ (- 56,2 %) par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 1 266 k€.

Les charges opérationnelles s'établissent 21 735 k€.

Nous vous présentons ci-après, les principaux postes et leur évolution :

- Locations immobilières : 2 578 k€ (+ 0,7 %) ;
- Commissions d'agences : 1 319 k€ (-16,4 %) ;
- Nettoyage des chambres : 1 168 k€ (+ 20,9 %) ;
- Location de linge : 481 k€ (+ 6,1 %) ;

Par ailleurs, les charges de personnel qui s'établissent à 7 425 k€ sont en hausse de 5,5 %. Enfin, les impôts et taxes baissent de 11,3 %.

c. Endettement financier et trésorerie

⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code de commerce, s'est améliorée et fait ressortir les points suivants :

- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,47 contre 0,48 au titre de l'exercice 2010,
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,74 contre 0,88 en N-1.

L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l'endettement.



L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l'endettement.

Au titre de l'exercice l'amortissement du capital s'établit à la somme de 1 877 k€ contre 1 243 k€ en 2010.

⇒ Coût de l'endettement financier :

Le coût de l'endettement financier, qui s'établit à 22 k€, baisse de 94,0 % au cours de l'exercice.

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à 876 k€ contre 440 k€ en 2010.

⇒ Trésorerie :

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 5 024 k€ contre 3 867 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à - 1 961 k€. Pour leur part, les flux liés aux opérations d'investissement dégradent la trésorerie à la clôture qui s'établit à - 750 k€

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à 179 k€ contre 58 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à 929 k€ contre 1 086 k€ au titre de l'exercice précédent.

d. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche une perte de 3 396 k€, contre un bénéfice de 2 751 k€ en 2010.

e. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2011 s'établit à 74 471 k€ contre 76 717 k€ en N-1, soit une diminution de 2,9 %.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en baisse de 8,6 % et s'élèvent à la somme de 36 304 k€ contre 36 699 k€ au titre de l'exercice précédent.



2.3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

a. Sociétés consolidées par intégration globale

Eléments comptables des sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2011 :

<i>(en euros)</i>	SA Les Hôtels de Paris
Capital social	10 000 000
Capitaux propres hors capital social	22 071 896
Quote-part du capital détenue	-
Chiffre d'affaires	23 001 444
Résultat courant avant impôts	1 382 031
Résultat net de l'exercice	(3 970 527)

b. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Eléments comptables de la société mise en équivalence au 31/12/2011 :

<i>(en euros)</i>	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)
Capital social	1 520 000
Capitaux propres hors capital social	4 856 504
Quote-part du capital détenue	20 %
Chiffre d'affaires	5 227 211
Résultat courant avant impôts	504 908
Résultat net de l'exercice	381 235



◆ **3. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la SA Les Hôtels de Paris**

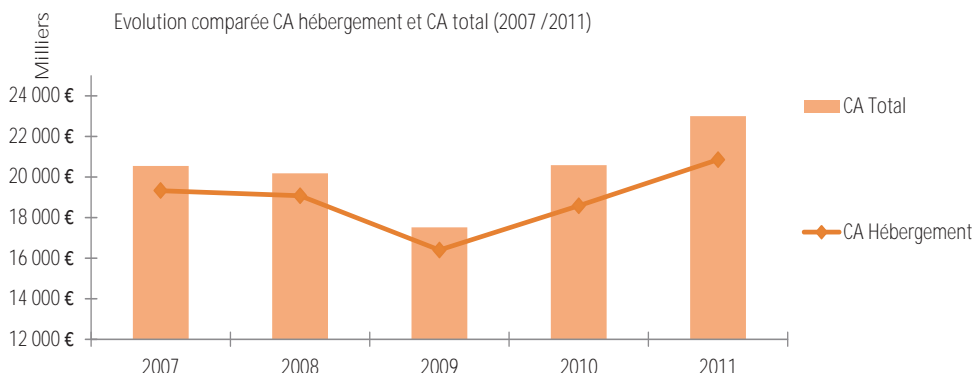
3.1. Le compte de résultat

a. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 23 001 k€, en hausse de 11,75 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 22 156 k€ en hausse de 12,2 %, dont :

- Chiffre d'affaires « hébergement » : 20 856 k€ en hausse de 12,3 %
- Chiffre d'affaires « food & beverage » : 941 k€ en hausse de 10,7 %
- Chiffre d'affaires « autres prestations » : 359 k€ en hausse de 15,1 %



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 424 K€ en hausse de 14,3 %.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 421 K€, en baisse de 10.8%.

Ce chiffre d'affaires est constitué de trois redevances :

- Un pourcentage du chiffre d'affaires hébergement visant à rémunérer les prestations commerciales et la concession de marque : cette redevance, corrélée au chiffre d'affaires, est toutefois en baisse au cours de l'exercice de 18,4 % et s'établit à 304 k€ .
- Un pourcentage du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) visant à rémunérer les prestations administratives : cette redevance qui s'établit à 134 k€ affiche une baisse de 13,5 % du fait de l'absence de redevance de la SA Royale Pigalle ;



- Une redevance fixe de 150 € par chambre, destinée à rémunérer la prestation de commercialisation par le biais du site Internet Les Hôtels de Paris : cette redevance est identique pour chaque exercice et s'établit à la somme de 64 k€.

b. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation, qui s'établissent à 633 k€, sont en hausse de 205.8%. Ces produits sont constitués principalement de la facturation liée à la prestation de mise en chambre gratuite de journaux.

c. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, qui s'établissent à 22 602 k€ sont en hausse de 22,0 % par rapport à N-1.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation sont les suivants :

Les charges d'exploitation

<i>(en euros)</i>	2011	2010
Achats de matières premières	462 022	436 195
Autres achats & charges externes	10 804 605	9 519 601
Impôts & taxes	1 057 963	915 379
Salaires & traitements	5 241 762	4 938 015
Charges sociales	2 011 406	1 628 572
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 044 479	894 786
Dotations aux provisions sur actif circulant	430 363	
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 304 243	
Autres charges	245 068	230 605
Total	22 601 911	18 563 153



Les achats de matières premières sont en hausse de 5,9% sur la période.

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 13,5 % par rapport à N-1.

Les impôts et taxes s'établissent à 1 058 k€.

Les salaires et charges sociales cumulés sont en hausse de 11,4 %. Cette hausse est composée des éléments suivants :

- La hausse des salaires bruts de 6,1 % ;
- La hausse concomitante des cotisations de 23,5 %;

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont en hausse à 1 044 K€ du fait de la fusion avec la SA Royal Pigalle.

d. Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation qui s'établit à 1 032 k€ une baisse de 1 194 k€.

e. Endettement financier et trésorerie

⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.225-100 du code du commerce, s'améliore et fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,32 contre 0,29 pour l'exercice précédent ;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,45 en baisse.

⇒ Trésorerie :

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 2 848 k€ contre 3 663 k€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 129 k€ contre 59 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 929 k€ contre 1 054 k€ en 2010.



⇒ Résultat financier :

Le résultat financier, qui s'élève à la somme de 350 k€ contre 13 k€ en N-1, est en hausse du fait de l'absence de provision.

f. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de – 5 353 k€ contre – 753 k€ au titre de l'exercice précédent, est en hausse de - 4 600 k€.

g. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche une perte de -3 971 k€.

3.2. Le bilan

Au 31 décembre 2011 le total du bilan de la société s'élève à la somme de 61 292 k€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 32 072 k€, contre 35 863 k€ au titre de l'exercice précédent.

3.3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

3.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.



3.5 Tableau des dettes fournisseurs

Nous vous présentons le tableau sur les délais de paiement des fournisseurs prévu à l'article L.441-6-1 du Code de commerce.

	2011	2010
Dettes fournisseurs non échues	1 776	1 095
Dettes fournisseurs échues	2 171	2 017
Total dettes *	3 947	3 112

* Hors FNP

Les dettes fournisseurs non échues ont été déterminées sur la base des achats du 1^{er} novembre au 31 décembre (60 jours) correspondant aux délais de règlement négociés avec les fournisseurs.

3.6 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à la somme de (3 970 527) €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de (2 820 444) €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.



1. Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestation de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Par ailleurs, au 31 décembre 2011, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 400 k€.

Enfin, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

2. Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

État des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en K€)	Impact sur les intérêts d'emprunt
Impact < à 1 an	150
Impact de 1 à 5 ans	422
Impact > à 5 ans	204
Total	776

3. Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.



4. Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées, en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

5. Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes « hôtels de paris » par des tiers sur Internet ;
- Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées par le CHSCT sur la base d'un cahier des charges établi, afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Les préconisations et les mesures à mettre en place sont étudiées en collaboration avec les membres du CHSCT, la direction opérationnelle et les services de la Médecine du travail.

6. Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.



Par ailleurs des actions de formation à la sécurité ampleur sont régulièrement mise en œuvre afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

Depuis 2009, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de changer les serviettes chaque jour.

◆ 7. Assurance—Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,26 % en 2011.



Évènements significatifs survenus au cours de l'exercice

1. Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Royal Pigalle. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99.99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle, soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.

2. Augmentation de capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

3. Contentieux

3.1. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

Pour mémoire : En 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.



A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.



La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmité de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.

⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.

La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616k€) pour un montant de 991k€ ;
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€.

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.



3.2. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 08/08/1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris de facto par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.

La société a respecté son engagement et envoyé à la CRPCEN le montant du loyer du 2ème trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant présent sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2^{ème} trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25 août 2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21 septembre 2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux.

Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme étant acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidés de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).



Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.

Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.

3.3. Actes de cession de créances

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du rond point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants entre la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009.



Evénements post clôture de la société et des filiales

1. Evènements post clôture

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.

2. Tendances et perspectives

2.1. Projets de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

2.2. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité

L'année 2011 a confirmée la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1^{er} semestre 2012 a confirmé un bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de plus de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.



Parallèlement, le groupe développe activement le site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1er semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.



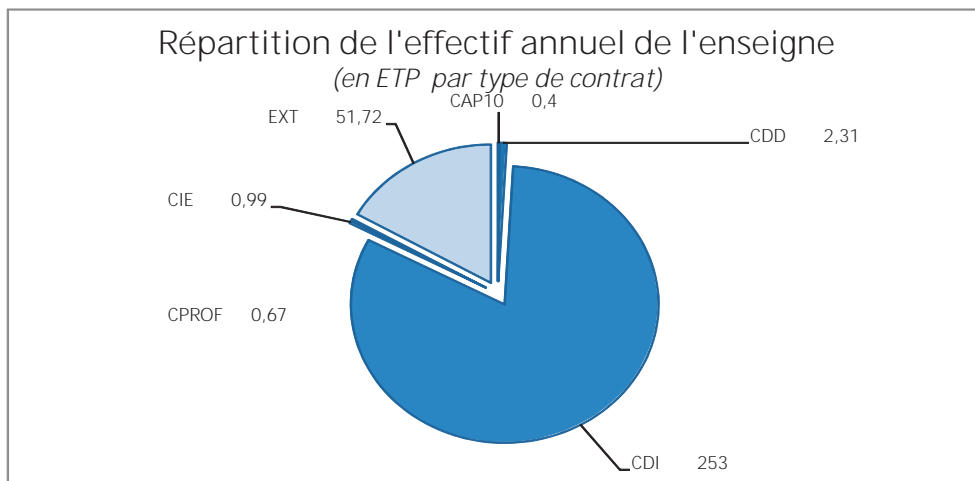
Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, l'enseigne regroupait en moyenne 427 salariés (incluant les extras) pour un effectif global en équivalent temps plein de 308 salariés contre 310 au 31 décembre 2010.

A cette même date, l'ensemble consolidé totalisait pour sa part 267 salariés (incluant les extras) pour un effectif global consolidé en ETP de 190 salariés contre 200 au 31 décembre 2010.

Nous vous indiquons ci-après, la répartition de l'effectif de l'enseigne Les Hôtels de Paris (24 hôtels ainsi que les services administratifs centraux), au 31 décembre 2011.

NB : L'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein sur une base mensuelle (soit 169 heures par mois pour tous les établissements, à l'exception du Normandy Hôtel qui est soumis à l'horaire de 160,33 heures mensuelles).



1. Données sociales consolidées au 31 décembre 2011

Les données indiquées ci-dessous concernent l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris tel que défini ci-dessus (*Définition du périmètre de consolidation*).



Le total de l'enseigne est également indiqué, pour information.

Répartition de l'effectif	Ensemble consolidé			Enseigne	
	2011			2010	2011
	Total	dont Femmes	dont Hommes	Total	Total
Effectif total	190	45%	55%	198	308
Effectif par collègue					
dont Cadres	19	32,00%	68,00%	23	25
dont Agents de maîtrise	10	30%	70%	11	17
dont Employés	160	46%	54%	164	264
dont Dirigeants	1	0,00%	100,00%	1	2
dont Stagiaires	0	0%	0%	1	0
Effectif par type de contrat					
dont CDI	159	47%	53%	172	266
dont CDD	30	30%	70%	25	40
dont Contrats de qualification	0	0%	0%	2	1
dont Contrats d'apprentissage	1	100,00%	0,00%	1	1
Effectif par ancienneté					
dont < à 1 an	38	37%	63%	31	68
dont de 1 à 2 ans	9	67%	33%	7	12
dont de 2 à 5 ans	56	45%	55%	79	84
dont de 5 à 10 ans	49	41%	59%	54	87
dont de 10 à 15 ans	32	53%	47%	24	44
dont > à 15 ans	6	67%	33%	4	13



Conventions et engagements conclus par la société

◆ Conventions et engagements réglementés conclus au cours de l'exercice

Le président a informé et renseigné les commissaires aux comptes des conventions de la nature de celles dites réglementées conformément aux dispositions du Code de commerce.

Au cours de l'exercice, des nouvelles conventions concernant un avenant sur la convention de gestion centralisée de trésorerie avec la SAS Compagnie Financière du Trocadéro, une convention de prestations administratives avec la SAS Murano, un avenant sur la convention de gestion centralisée de trésorerie avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris, deux cessions de créances.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de l'ensemble de ces conventions et engagements réglementés dont ils retracent les principales caractéristiques dans leur rapport spécial. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport des Commissaires aux comptes.

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et au vu du rapport spécial des Commissaires aux comptes, nous vous demandons de bien vouloir approuver lesdites conventions.





- Pavillon Nation (Paris, 11^{ème}) -

◆ 1. Renseignements concernant le capital

1.1 Capital social de la SA Les Hôtels de Paris

Le capital de la société d'un montant de 10 000 000 € est divisé en 4 333 103 actions de même catégorie, représentant 7 003 355 droits de vote au 29 juin 2012.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

1.2. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

1.3. Programme de rachat par la société de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'action n'est en cours.

1.4. Actionariat salarié

Au 31 décembre 2011, 2 salariés détenaient des actions au nominatif, correspondant à 0,006 % du capital de la société, et à 0,007 % des droits de vote.

◆ 2. Répartition du capital et des droits de vote

2.1. Evolution du capital social

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577
Augmentation capital	-	9 339 423
Titres en fin d'exercice	4 333 103	10 000 000



2.2 Répartition du capital social par type d'actionnaires (au 29 juin 2012)

	Total des actions	Voix simple	Voix double	% du capital	% des votes	Total des voix
Au nominatif	2 815 731	145 479	2 670 252	64,98 %	78,33 %	5 485 983
<i>Dont :</i>						
<i>personnes physiques</i>	1 453 413	4 106	1 449 307	33,54 %	41,45%	2 902 720
<i>personnes morales</i>	1 362 318	141 373	1 220 945	31,44 %	36,89 %	2 583 263
<i>Dont :</i>						
<i>Résident</i>	2 433 725	107 606	2 326 119	56,17 %	67,97 %	4 759 844
<i>non résident</i>	382 006	37 873	344 133	8,82 %	10,37 %	726 139
Au porteur	1 517 372	1 517 372		35,02 %	21,67 %	1 517 372
Total	4 333 103	1 662 851	2 670 252	100,00 %	100,00%	7 033 355

Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 29 juin 2012)

	En action	En voix
Compagnie Financière du Trocadéro	790 520 (18,24 %)	1 581 040 (22,58 %)
Patrick Machefert	497 958 (11,48 %)	995 916 (14,21 %)
Capinvest Services	377 873 (8,72 %)	717 873 (10,25 %)
Louisa Soxavi	103 500 (2,39%)	103 500 (1,48%)
Monsieur et Madame Louaze	67 178 (1,55%)	134 356 (1,92%)
Madame Derory	44 037 (1,02 %)	88 074 (1,26 %)
Autres actionnaires	2 452 037 (56,59 %)	3 382 596 (48,30 %)

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 1 666 351 actions (38,46 %) représentant 3 294 829 droits de vote (47,05 %).



2.3. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital social

Un pacte d'engagement collectif de conservation d'actions a été signé en décembre 2010 entre Monsieur Patrick Machefert, Madame Christiane Derory et la SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Au terme de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver collectivement 1 387 863 actions, pendant une durée minimum de deux ans à compter de l'enregistrement intervenu le 30 décembre 2010.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord portant sur les titres.

2.4. Déclaration de franchissement de seuils

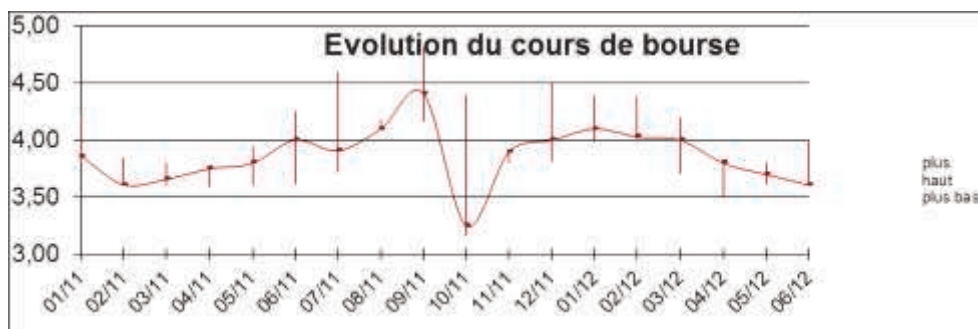
Nous vous indiquons ci-après les déclarations de franchissement de seuils faites à la société, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

- La société capinvest services a déclaré en date du 12 octobre 2011 avoir dépassé le seuil de 10 % des droits de votes.

3. Marché des actions Les Hôtels de Paris

L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

3.1 Cours de bourse de l'action et volume des transactions



2011

	Ouverture	plus haut	plus bas	Clôture	Volume
janvier 2011	4,10	4,20	3,80	3,86	15 696
février 2011	3,86	3,85	3,61	3,61	22 564
mars 2011	3,61	3,80	3,61	3,66	23 376
avril 2011	3,66	3,75	3,60	3,75	38 355
mai 2011	3,75	3,95	3,61	3,80	2 031
juin 2011	3,80	4,25	3,62	4,00	21 016
juillet 2011	4,00	4,60	3,72	3,91	18 069
août 2011	3,91	4,18	4,10	4,10	7 220
septembre 2011	4,17	4,80	4,17	4,41	14 150
octobre 2011	4,41	4,40	3,17	3,25	18 382
novembre 2011	3,25	3,92	3,80	3,90	9 764
décembre 2011	3,90	4,50	3,81	4,00	37 990

2012

	Ouverture	plus haut	plus bas	Clôture	Volume
janvier 2012	4,00	4,39	3,99	4,10	68 115
février 2012	4,10	4,39	4,00	4,03	69 025
mars 2012	4,03	4,20	3,71	4,00	29 228
avril 2012	4,00	3,80	3,50	3,80	39 546
mai 2012	3,80	3,80	3,62	3,70	12 628
juin 2012	3,70	3,99	3,61	3,61	24 068

3.2 Etablissement assurant la gestion du service titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
32 rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3



3.3 Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2011 :

Personne concernée	Nature des opérations	Nombre d'actions
Patrick Machefert	Néant	
Christiane Derory	Néant	
Daniel Derory	Néant	
Michel Mancheron	Néant	
Michel Louazé	Néant	
Pierrette Louazé	Néant	
Capinvest Services	Achat	923
Compagnie Financière du Trocadéro	Regroupement titulaires	115 458

4. Participation des actionnaires aux assemblées générales

4.1. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.



Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

4.2. Droit de vote

Le principe : une action = une voix. Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-propiétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.



◆ Fonctionnement des organes sociaux

Depuis l'assemblée générale du 30 juin 1995 ayant décidé la transformation de la société, Les Hôtels de Paris (anciennement Gestimmo Finance) est une société anonyme à conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.

Actuellement, ce comité est composé de 4 personnes :

- Monsieur Patrick Machefert Président Directeur Général ;
- Madame Christiane Derory Directeur Général Délégué et Administrateur ;
- Monsieur Michel Mancheron Administrateur ;
- Monsieur Olivier Wolf Directeur Général Adjoint.

Le comité de direction ne perçoit aucune rémunération spécifique.

Dans son ensemble, Les Hôtels de Paris se conforme au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP / MEDF, dans sa version actualisée en décembre 2008. Toutefois, la société n'a pas créé de comité spécialisé pour l'audit et les rémunérations qui sont à ce jour étudiées directement par le comité de direction et/ou par les membres du conseil d'administration réunis en comité ad hoc.

◆ Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres :

- Patrick Machefert, Président Directeur Général ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur indépendant.



Par décision en date du 20 octobre 2008, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Patrick Macheferf assure donc les fonctions de Président Directeur Général.

A ce titre, il préside les réunions du Conseil d'administration, il organise et dirige les travaux et réunions du Conseil. Il représente également la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom.

Pour sa part, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'entreprise. Il veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

◆ Point sur les mandats des administrateurs

- Le mandat de **Monsieur Patrick Macheferf** a été renouvelé par l'Assemblée générale du 14/04/2008 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013. Il détient 497 958 actions au nominatif ;
- **Monsieur Michel Mancheron** a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 402 actions au nominatif ;

Il vous sera proposé le renouvellement de ce mandat au cours de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

- **Monsieur Michel Louazé** a été nommé par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Il détient 46 671 actions au nominatif ;

Il vous sera proposé le renouvellement de ce mandat au cours de l'assemblée générale d'approbation des comptes.



- **Madame Christiane Derory**, qui a été renouvelée dans ses fonctions de Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 20/10/2008 et jusqu'au 21 octobre 2011, a été nommée administrateur par l'Assemblée générale du 29 septembre 2006 pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012. Elle détient 44 037 actions au nominatif ;

Il vous sera proposé le renouvellement de ce mandat au cours de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Le mandat de Directeur Général de Madame Derory a été reconduit par le conseil d'administration dans sa séance du 9 septembre 2011 pour une nouvelle durée de 3 ans.

◆ Point sur les mandats des commissaires aux comptes

- Le mandat du **Cabinet MBV et Associés**, en qualité de premier Commissaire aux comptes titulaire, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;
- **La société Corevise**, en qualité de second Commissaire aux comptes titulaire, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012 ;
- Le mandat de **Monsieur Etienne de Bryas**, en qualité de premier Commissaire aux comptes suppléant, a été renouvelé au cours de l'Assemblée générale du 22 juin 2007, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 à tenir dans le courant de l'année 2013 ;
- **La société Fidinter**, en qualité de second Commissaire aux comptes suppléant, a été nommée au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 à tenir dans le courant de l'année 2012.



◆ Rémunération des organes de direction

1. Politique de rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué :

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont des rémunérations fixes et ne comportent aucune rémunération additionnelle variable.

Les rémunérations du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont fixées en conseil sur proposition du Président :

- La rémunération du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2011 s'est élevée à la somme de 260 070 €;
- La rémunération du Directeur Général Délégué a été fixée à 90 122 € annuel.

2. Répartition des jetons de présence :

Le montant global attribué au titre des jetons de présence est arrêté chaque année par l'assemblée générale.

En ce qui concerne la répartition des jetons de présence entre les membres du conseil, il est fait application, d'un commun accord entre les administrateurs, d'une clé de répartition qui est fonction, pour partie, de l'assiduité des administrateurs aux séances du conseil. La répartition est fixée chaque année en séance du conseil.

3. Avantages postérieurs au mandat :

Le Président Directeur Général bénéficie d'une convention d'indemnisation en cas de cessation de mandat.

Cette convention, signée au cours de l'exercice 2000, prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président Directeur Général, sauf cas de révocation pour faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

Le Conseil d'administration est informé chaque année de cette convention dont les conditions s'inscrivent dans le cadre des recommandations AFEP / MEDEF « *Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé* » établies en octobre 2008.

Au 31 décembre 2011, cette convention d'indemnisation est évaluée à un montant de 520 140€.



4. Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux organes de direction

4.1 Synthèse des rémunérations versées par la SA Les Hôtels de Paris

Nous vous présentons ci après les différentes rémunérations versées par la société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	257 326	2 744	21 980
Michel Mancheron	-	-	13180
Daniel Derory	-	-	0
Christiane Derory	90 122	-	9150
Michel Louazé	-	-	12060

4.2 Synthèse des rémunérations versées par les sociétés consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence*

* Pour mémoire, la société consolidée est la SAS Hôtels et Restaurants de Paris.

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés consolidées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 :

Noms	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert	118 440	-	-
Michel Mancheron	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-
Christiane Derory	12 000	-	-
Michel Louazé	-	-	-



4.3 Synthèse des rémunérations versées par les sociétés liées

Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 : il s'agit de rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert, pour un montant global de 196 671 € que nous vous détaillons ci-après.

Aucun autre mandataire social n'a perçu de rémunération versée par les sociétés liées.

Rémunérations versées à Monsieur Patrick Machefert par les parties liées

Noms	Fonctions	Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert		190 071		
Compagnie Financière du Trocadéro		148 554		
	Président	75 000		
CFDT Lutèce	Lutèce	12 057		
CFDT Italie	Italie	14 262		
CFDT Drouot	Drouot	19 966		
CFDT Louvre	Louvre	16 185		
CFDT Bercy	Bercy	11 083		
Murano	Président	41 517		

4.4 Synthèse des engagements pris à l'égard des organes de direction

Noms	Contrat de travail	Retraite supplémentaire	Indemnités pour cessation des fonctions	Indemnités pour clause de non-concurrence
Patrick Machefert	-	-	24 mois de salaire	-
Michel Mancheron	-	-	-	-
Daniel Derory	-	-	-	-
Christiane Derory	-	-	-	-
Michel Louazé	-	-	-	-



◆ Liste des mandats et fonctions occupés par les administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société :

Monsieur Patrick Machefert :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Président Directeur Général de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant – associé de la SNC Hôtel du Rond Point (RCS Paris 403 617 483)
 - Gérant – associé de la société civile Duplessy Immobilier (RCS Paris 444 715 221)
 - Président de la SAS Paris Palace Marrakech (RCS Paris 485 068 423)
 - Gérant - associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Gérant de la société civile Investissements et Participations Hôteliers (RCS Nanterre 417 687 092)
 - Président de la SAS Murano (RCS Paris 449 557 933)
 - Gérant – associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Président de la SAS SIAM (RCS Paris 529 218 752) depuis le 29/12/2010
 - Président de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro (RCS Paris 403 206 659) depuis le 30/06/2010
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30 juin 2011:*
 - Directeur Financier de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)
 - Directeur Financier de la SA Lutèce Port Royal (RCS Paris 431 371 137)
 - Directeur Financier de la SA Paris Bercy (RCS Paris 403 048 259)
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30 décembre 2011:*
 - Gérant de la société civile Paris Porte d'Italie (RCS Paris 414 293 878)
 - Gérant de la société civile Paris Opéra Drouot (RCS Paris 419 625 439)



Madame Christiane Derory :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Directeur Général Délégué et administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Décorotel (RCS Paris 393 209 630)
 - Associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Gérant de la SARL Foncière du Trocadéro (RCS Paris 433 843 208)
 - Directeur Général Délégué de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30 juin 2011 :*
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)

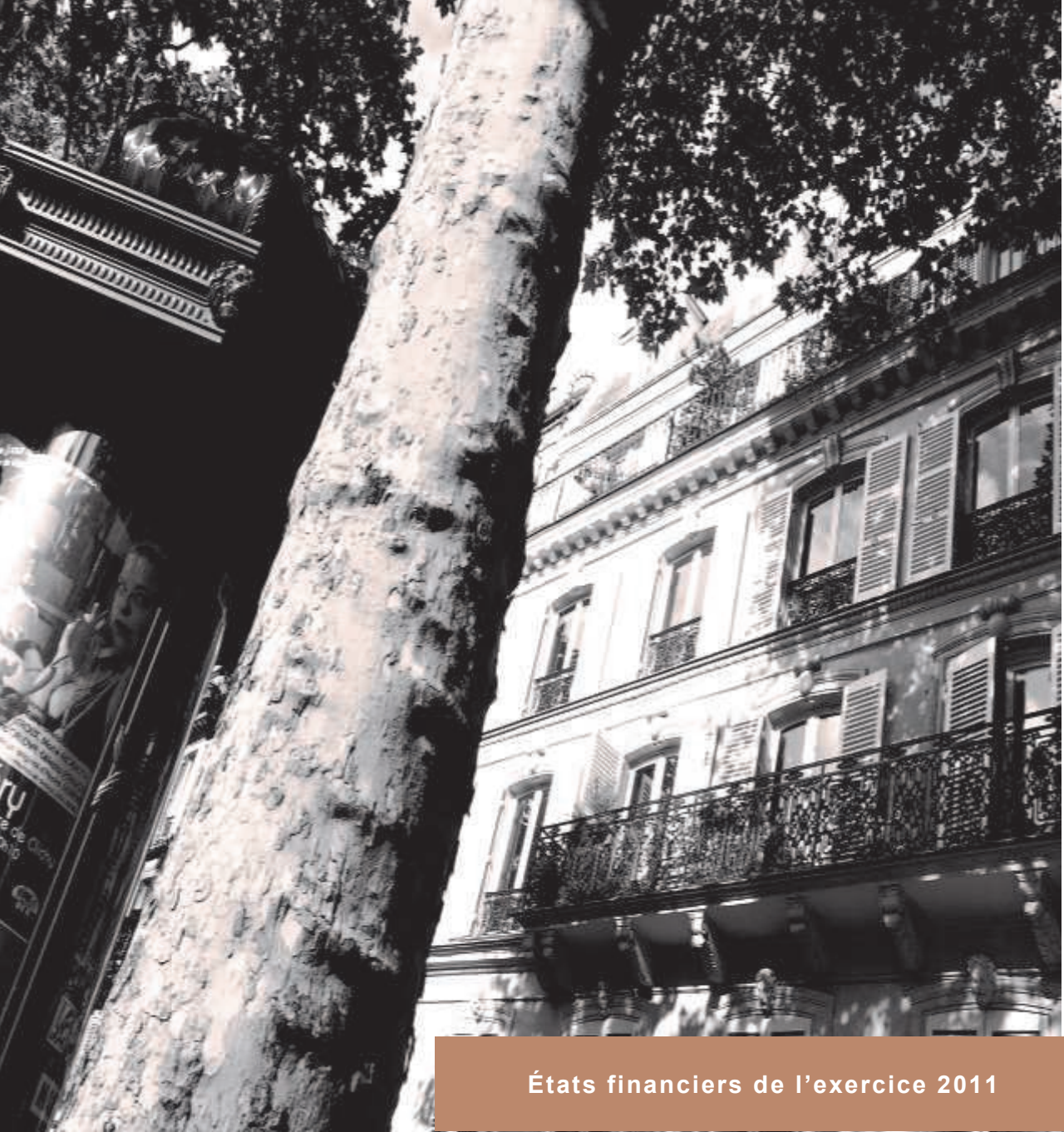
Monsieur Michel Louazé :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Louazé (RCS Le Mans 383 854 247)
 - Co-gérant associé de la SCI de Pégase (RCS Laval 483 622 593)

Monsieur Michel Mancheron :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)





États financiers de l'exercice 2011

États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011

◆ Comptes annuels et Annexe

Bilan au 31 décembre 2011	page 65
Compte de résultat au 31 décembre 2011	page 66
Proposition d'affectation du résultat	page 68
Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011.....	page 68
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	page 98

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels .. page 99

◆ Comptes consolidés et Annexe

Bilan consolidé au 31 décembre 2011	page 102
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011	page 103
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	page 105
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	page 106
Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011	page 107

◆ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

..... page 148



Comptes annuels et Annexe

A. Bilan au 31 décembre 2011

Actif (en euros)	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	120 739	120 739		
Concessions, brevets, droits	676 935	611 931	65 004	63 230
Fonds commercial	30 943 569	5 272 736	25 670 833	30 935 336
Autres immobilisations	3 333	3 150	183	183
<i>Total immobilisations</i>	<i>31 744 576</i>	<i>6 008 556</i>	<i>25 736 020</i>	<i>30 998 749</i>
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 313 134		1 313 134	1 313 134
Constructions	25 676 543	6 194 895	19 481 648	20 033 777
Installations techniques	2 453 286	1 553 602	899 684	446 761
Autres immobilisations corporelles	8 958 398	7 073 797	1 884 602	2 137 589
Immobilisations en cours	800		800	1 700
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations</i>	<i>38 402 161</i>	<i>14 822 294</i>	<i>23 579 868</i>	<i>23 932 961</i>
Immobilisations financières:				
Autres participations	306 233		306 233	306 233
Autres titres immobilisés	160		160	
Autres immobilisations financières	266 889	97 750	169 138	214 881
<i>Total immobilisations</i>	<i>573 282</i>	<i>97 750</i>	<i>475 531</i>	<i>521 114</i>
Total actif immobilisé	70 720 019	20 928 600	49 791 419	55 452 824
Stocks et en cours	115 921		115 921	89 326
Avances & acomptes versés	2 889		2 889	1 919
Créances clients et comptes	4 383 626	1 512 482	2 871 144	2 191 694
Autres créances	8 322 295	132 014	8 190 281	4 462 905
Valeurs mobilières de placement	50 081		50 081	
Disponibilités	129 122		129 122	59 059
Charges constatées d'avances	141 614		141 614	105 012
Total actif circulant	13 145 549	1 644 496	11 501 053	6 909 915
Total de l'actif	83 865 568	22 573 096	61 292 472	62 362 738

Passif (en euros)	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Capital social ou individuel <i>dont versé : 10 000 000</i>	10 000 000	660 577
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	19 606 229	29 872 677
Réserve légale	1 000 000	66 058
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	1 150 083	(764 498)
Résultat de l'exercice	(3 970 527)	1 914 581
Provisions réglementées	3 629 716	3 456 819
<i>Total capitaux propres</i>	<i>32 071 896</i>	<i>35 862 610</i>
Provisions pour risques et charges	2 308 417	788 137
<i>Total Provisions</i>	<i>2 308 417</i>	<i>788 137</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 333 511	11 538 719
Emprunts et dettes financières divers	35 148	174 603
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	162 223	157 037
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 399 800	3 483 352
Dettes fiscales et sociales	9 070 542	6 865 167
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 733	25 793
Autres dettes	56 081	158 353
<i>Total dettes</i>	<i>26 912 158</i>	<i>22 403 025</i>
Produits constatés d'avance	2 829 120	3 308 966
Total du passif	61 292 472	62 362 738

B. Compte de résultat au 31 décembre 2011

Compte de résultat (en euros)	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Chiffre d'affaires	23 001 444	20 583 262
Subventions d'exploitation	3 941	3 443
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	614 002	181 333
Autres produits d'exploitation	14 969	21 797
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>23 634 356</i>	<i>20 789 835</i>
Charges externes :		
- Achats de matières premières, autres	450 974	434 786
- Variation de stocks	11 048	1 409
- Autres achats et charges externes	10 804 605	9 519 601
<i>Total charges externes</i>	<i>11 266 627</i>	<i>9 955 796</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	1 057 963	915 379
Charges de personnel :		
- Salaires et traitements	5 241 762	4 938 015
- Charges sociales	2 011 406	1 628 573
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>7 253 168</i>	<i>6 566 588</i>
Dotations d'exploitation :		
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 044 479	894 786
- Dotations aux provisions sur actif circulant	430 363	
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 304 243	



<i>Total dotations d'exploitation</i>	2 779 085	894 786
Autres charges d'exploitation	245 068	230 605
<i>Total Charges d'exploitation</i>	22 601	18 563
Résultat d'exploitation	1 032 445	2 226 682
Produits financiers :		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	251 613	268 235
- Reprises sur provisions et transferts de charges	1 623 868	3 191 671
<i>Total produits financiers</i>	1 875 481	3 459 906
Charges financières :		
- Dotations financières aux amortissements et	97 750	
- Intérêts et charges assimilées	1 428 097	3 472 552
- Différence négatives de change	49	
<i>Total charges financières</i>	1 525 895	3 472 552
Résultat financier	349 586	(12 646)
Résultat courant avant impôts	1 382 031	2 214 036
Produits exceptionnels :		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180 635	81 142
- Produits exceptionnels sur opération en capital	479 846	489 758
- Reprises sur provisions et transfert de charges	300 785	364 276
<i>Total produits exceptionnels</i>	961 266	935 176
Charges exceptionnelles :		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	430 120	468 864
- Charges exceptionnelles sur opération en capital		110
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et	5 883 704	1 218 371
<i>Total charges exceptionnelles</i>	6 313 824	1 687 345
Résultat exceptionnel	(5 352 558)	(752 169)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôt sur les bénéfices		(452 714)
Total des produits	26 471 104	25 184 917
Total des charges	30 441 631	23 270 336
Bénéfice ou perte	(3 970 527)	1 914 581

État financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Comptes annuels et annexe

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui peuvent modifier la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La société revoit ces estimations et hypothèses régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.



Les principales estimations et les principaux jugements concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels, incorporels et financiers ainsi que le montant de provisions pour risques et litiges.

Les principales hypothèses retenues par la société sont détaillées dans chacun des paragraphes de l'annexe aux états financiers.

C. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, qui s'élève à la somme de 3 970 527 €, en totalité au compte report à nouveau.

D. Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1. Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 10 juillet 2012.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2010 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 61 292 472 €. Le résultat net comptable est déficitaire à hauteur de 3 970 527 €.

La société Les Hôtels de Paris est une société mère qui consolide les comptes d'une sociétés par mise en équivalence :

- La SAS Hôtels et Restaurants de Paris (détenue à 20,00 %) est consolidée par mise en équivalence.



2. Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

2.1 Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Hôtel la Galerie SA dont la société avait acquis l'intégralité des titres dans le courant de l'année 2010. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99.99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.

2.2 Augmentation de capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

2.3 Contentieux

a. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

Pour mémoire, en 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.



A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris

En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmerie de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.



⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.

La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1^{er} et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616 k€) pour un montant de 991 k€
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1 808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire. Les provisions déjà comptabilisées ont été ajustées sur l'exercice.



b. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 8 août 1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris de facto par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.

La société a respecté son engagement et envoyé à la CRPCEN le montant du loyer du 2^{ème} trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2^{ème} trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25/08/2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21/09/2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux. Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme était acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1^{ère} instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidés de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).

Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.



Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.

2.4. Actes de cession de créances

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du Rond Point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants avec la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009.

3. Evènements post clôture, stratégie et perspectives de la société et des filiales

3.1 Evènements post clôture

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.



3.2 Perspectives de la société et des filiales

a. Projet de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

b. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité

L'année 2011 a confirmée la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1er trimestre 2012 a confirmé le bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de près de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.

Parallèlement, le groupe développe activement le site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1er semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.



4. Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, et avec les nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés datant de 2005. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est selon les cas, celle du coût historique ou de la valeur d'apport. Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4.2 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

- Fonds commercial

Ce poste comprend les fonds de commerce issus lors des opérations de fusion réalisées en 1999 (Assemblées Générales du 31 décembre 1999), les fonds de commerce acquis postérieurement, ainsi que le fonds de commerce issu de la fusion autorisée par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2010 pour la société Hôtel la Galerie et par l'Assemblée Générale du 18 Novembre 2011 pour la société Royale Pigalle.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité est déterminée, pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF).

Lorsque la valeur économique des actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés qui seront générés par ces mêmes actifs, une provision pour dépréciation est constatée.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des immobilisations, incorporelles et corporelles, correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluations. S'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire basée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.



Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Pour les biens non amortis (composant "structure et ouvrage"), la valeur d'inventaire n'indique pas de perte de valeur.

Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

- Immobilisations financières

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, net des provisions pour dépréciation éventuelles. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise : celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

Ainsi, le fonds de commerce de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris a fait l'objet, à la clôture, d'un test d'impairment. La valeur a été déterminée à partir de la valeur actuelle, nette des flux de trésorerie futurs et hors frais financiers. Ce calcul d'impairment test utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans établis à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

A l'issue de cet impairment test, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.



La valorisation du fonds de commerce de la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris a également été confirmée par le rapport d'expert établi dans le cadre des opérations de fusion.

- *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille ou à leur valeur probable de réalisation.

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles la société pourrait être exposée.

- *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges précises quant à leur objet, des provisions sont constituées.



4.3 Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires de la société. Il se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété. Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

A la date d'arrêtés des comptes, le contexte économique et la crise financière n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan.

5. Notes relatives à certains postes du bilan

5.1 Fonds de commerce

Au 31 décembre 2011, 15 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur totale de 30 944 k€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions réalisées en 1999 et inscrits pour leur valeur d'apport d'origine, soit 21 660 k€,
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition, soit 1 353 k€,
- 1 fonds acquis en 2006 et inscrit pour son coût d'acquisition, soit 2 650 k€
- 1 fonds est issu de l'opération de fusion réalisée en 2010 et est inscrit pour sa valeur d'apport soit 5 272 k€
- 1 fonds est issu de l'opération de fusion réalisée en 2011 et est inscrit pour sa valeur d'apport soit 8 k€

5.2 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SA Royale Pigalle	A la clôture
Frais d'établissement	111			10	121
Concessions, brevets	671	4		2	677
Fonds commercial	30 936			8	30 944
Honoraires Architectes	-			3	3
Total	26 360	4		4 381	31 745



5.3 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion Royal Pigealle	A la clôture
Terrains / agencements	1 313				1 313
Constructions	25 677				25 677
Installations techniques, matériel	1 277			1 176	2 453
Autres immobilisations corporelles	5 753			3 205	8 958
Immobilisations en cours	2		1		1
Total	33 041		1	4 381	38 402

5.4 Amortissements et dépréciations

Les dotations sont présentées dans le résultat d'exploitation à l'exception de la dotation aux provisions sur le fonds de commerce qui est présentée en résultat exceptionnel.

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion Royal Pigealle	A la clôture
Frais d'établissement	111			10	121
Concessions, brevets	608	3		1	612
Fonds de commerce		5 273			5 273
Autres immobilisations incorporelles				3	3
Constructions	5 643	552			6 195
Installations techniques, matérielles	830	120		604	1 554
Autres immobilisations corporelles	3 615	429		3 030	7 073
Total	10 807	6 377	0	3 648	20 831

5.5 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion Hôtel la Galerie	A la clôture
Titres de Participation	1 069	1	1924	1 160	306
Dépôts et cautionnements	215	28		24	267
Total	1284	29	1924	1 184	573



L'augmentation de 28 k€ au cours de l'exercice correspond à l'augmentation du dépôt de garantie du loyer dû au titre du bail de la Villa Montparnasse.

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion Royale	SA Pigalle
Provision sur titres immobilisés	763				
Dépréciation dépôts et cautionnements		98			98
Total	763				98

La diminution sur titres immobilisés de 763 k€ correspond à l'annulation de la provision passée dans le cadre du contentieux lié à la Villa Royale. Le montant correspond à l'intégralité des titres de la société Royal Pigalle SA.

L'augmentation des dépréciations dépôts et cautionnements correspond à la provision du dépôt de garantie du siège suite à la liquidation de la Foncière du Trocadéro.

5.6 État des provisions et des dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements dérogatoires	3 457	172		3 629
Provision pour litiges	148	12	148	12
Provisions pour risques prud'homaux	30	8	15	23
Provision pour pénalités Sociales et Fiscales		273		273
Autres provisions pour risques	610	1297		1907
Autres provisions pour charges		94		94
Provision pour risques et charges	788	1684	163	2 309
Dépréciation des créances clients	1 075	439	2	1 513
Dépréciation du C/C Royal Pigalle	897		897	0
Dépréciation du C/C HRP	727		727	0
Autre dépréciations des créances		132		132
Dépréciation actif circulant	2 699	571	1 626	1 645
Total	6 944	2 427	1 789	7 582



-Les autres provisions pour risque se composent de la provision pour litige liée au jugement de l'affaire Gestimo Finance s'établissent à 363 k€ pour la partie Paris Bercy et 934 k€ pour pour Paris Porte d'ITALIE

- La provision pour autres provisions créances pour 132 k€ correspond – Créance SLIH CHRISTIE'S &CO pour Villa Royal Pigalle.

- La provision pour dépréciation des créances clients est constituée principalement du provisionnement des créances clients pour Murano de 404 k€.

- Suite à la fusion de la société Royale Pigalle, la société a repris la dépréciation sur le compte courant en totalité.

- La reprise de la dépréciation sur le compte courant de la société Hôtels et Restaurants de Paris est liée à la garantie prise sur les titres Hôtels et Restaurants de Paris détenus par la Compagnie Financière du Trocadéro

5.7 Etat des échéances des créances et des dettes

État des créances (en milliers d'euros)	31/12/2011			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres immobilisations financières	267			267
Clients douteux	582		582	
Autres créances clients	3 801	2 801		1 000
Personnel	17	17		
Taxes sur la valeur ajoutée	318	318		
Groupe et associés	7 814		7 814	
Débiteurs divers	173	173		
Charges constatées d'avance	142	142		
Total	13 114	3 451	8 396	1 267

Le poste « Groupe et associés » est constitué des éléments suivants :

- Compte courant avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris pour 6 062 k€
- Compte courant avec la SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752 k€.



État des dettes (en milliers d'euros)	31/12/2011			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	10 334	3 288	3 597	3 449
Emprunts et dettes diverses	27		27	
Acomptes sur commandes reçues	162	162		
Fournisseurs	4 400	4 400		
Personnel	1 175	1 175		
Charges sociales	2 765	2 765		
Etat	5 131	5 131		
Dettes sur immobilisations	26	26		
Groupe et associés	8	8		
Autres dettes	56	56		
Produits constatés d'avance	2 829	480	2 349	
Total	26 913	17 491	5 973	3 449

5.8 Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011
Plus-value sur crédit-bail	2 829
Total	2 829

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à 2 829 k€ sont composés de la plus-value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit bail de trois hôtels. Cette plus value est étalée comptablement sur la durée du crédit-bail, soit 12 ans.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2011
Autres charges d'exploitation	71
Crédit bail	71
Total	142

5.9 Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à 80 k€.



5.10 Éléments concernant les entreprises liées et participations

a. Éléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles la société Les Hôtels de Paris détient une quote-part du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation de la société Les Hôtels de Paris.

Au 31/12/2011, les participations de la société sont les suivantes :

- La SAS Hôtels et restaurants de Paris, détenue à 20,00% (sis 20 avenue Jules Janin – 75116 Paris) ;
- La SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96,00% (sis 121 Boulevard du Montparnasse – 75006 Paris). Par exception cette société est exclue du périmètre de consolidation car elle n'a pas d'activité, ne détient pas d'actif et n'a en conséquence aucun impact significatif justifiant son intégration dans la consolidation.

Données financières des participations au 31/12/2011 :

<i>(en euros)</i>	SAS Hôtels et restaurants de Paris	SCI Duplessy Immobilier
Capital social	1 520 000	1 000
Capitaux propres autres que le capital social	4 856 504	
Quote-part du capital détenue	20,00 %	96,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	304 898	960
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	6 061 552	
Chiffre d'affaires	5 227 211	(**)
Résultat 2011	381 235	
Dividendes versés		
Bilan actif		
Compte courants		
Dépréciation des compte courants		
Bilan Passif		
Comptes courants	6 061 552	
Produits et Charges		
Intérêts sur comptes courants	(121 700)	
Redevances	(107 896)	
Refacturations	(44 645)	
Délogements	1 109	

(**) La SCI Duplessy Immobilier n'exerce aucune activité.



b. Eléments concernant les parties liées :

Les parties liées sont :

- les sociétés ayant conclu un contrat de prestation de services et de concession de marque avec la société Les Hôtels de Paris,
- ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations réciproques.

Prestations réalisées en 2011 avec les filiales et sociétés liées, et faisant l'objet de conventions réglementées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances (*)	Loyers	Prestations de services	Client - Fournisseur	Intérêts financiers	Compte courant (**)
Paris Palace Marrakech Hôtels et Restaurants de Paris	108		2	37	122	6 062
Hôtel du Rond Point	35				14	446
Compagnie Financière du Trocadéro	278		8	0	116	1 306
Capinvest services Foncière du Trocadéro		(429)	4	(44)		(8)
Murano		215		483		

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées en 2011 avec les filiales et sociétés liées, relevant des conventions courantes :


<i>(en milliers d'euros)</i>	Refacturations	Domicilia- tion	Client - Four- nisseur
Hôtels et restaurants de Paris	19	3	1 000
Paris Palace Marrakech	12	3	37
Hôtel du Rond Point	4	3	
Compagnie Financière du Trocadéro	28	3	0
Foncière du Trocadéro	3	3	(44)
Murano			483
2D Investissement	79		(7)
Wellbooked	(52)		0

5.11 Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	660 577 €
Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission	-	9 339 423 €
Titres en fin d'exercice	4 333 103	10 000 000 €

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Affectation du résultat	Fusion	Augmentation de capital	Autres mouvements	Clôture
Capital	661			9 339		10 000
Prime d'émission	10 036					10 036
Prime de fusion	19 836		7	(10 273)		9 570
Réserve légale	66			934		1 000
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	656					656
Report à nouveau	(764)	1 915				1 150
Résultat de l'exercice	1915	(1915)			(3 971)	-3 971
Provisions réglementées	3 457				173	3 630
Total	35 863	0	7		(3 798)	32 072

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les structures et ouvrages.



5.12 Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan <i>(en euros)</i>	Montant
Intérêts courus	22 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 261
Dettes sociales	776 787
Dettes fiscales	245 930
Dettes diverses	
Total	1 497 953

5.13 Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan <i>(en euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	363 807
Créances divers	41 206
Total	405 013

6. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

6.1 Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe. Cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Activités hôtelières	22 157	19 740
Prestations de services et de concession de marque	421	472
Autres prestations	423	371
Total	23 001	20 583

6.2 Produits et charges financiers

Produits <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur comptes courants	251	268
Autres intérêts		
Reprise sur dépréciation de compte courant	1 624	3 192
Total	1 875	3 460



Charges <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotation aux provisions	98	
Intérêts sur emprunts et assimilés	244	224
Intérêts bancaires	0	38
Intérêts sur comptes courants	0	18
Intérêts de retard	24	
Mali de fusion Royal Pigalle	1 160	
Abandon de compte courant Royal Pigalle	0	3 192
Total	1 526	3 473

6.3 Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Indemnités sur litiges		70
Produits de cessions des immobilisations		
Indemnités et annulation de dettes		
Quote-part de plus value sur cession en crédit bail	480	480
Reprise provision pour risques et charges	301	364
Reprise sur amortissements dérogatoires		
Autres produits exceptionnels	180	21
Total	961	935

Les produits exceptionnels sont constitués principalement des reprises de provisions sur les éléments suivants :

- Etalement de la plus-value de cession suite aux opérations de crédit-bail des hôtels Pavillon Villiers et Pavillon République réalisées en 2005 (480 k€) ;
- Les reprises de provisions se décomposent comme suit :
 - Reprise de la provision sur BFR SA Royal Pigalle (148 k€) ;
 - Reprise sur la VNC SA Royal Pigalle (144 k€) ;
 - Reprise de La provision sur les frais financiers Royal Pigalle (9 k€) ;
- Les autres produits sur exceptionnels se décomposent comme suit :
 - Remise gracieuse IS 2006 HDP (29k€)
 - Remboursement des droits de voirie Kube (5 k€) ;



- Dégrèvement de TP 2007 sur Royale (75k€) ;
- Indemnisation reçue de l'assurance suite aux sinistres déclarés (9k€)
- Dégrèvement de TP 2009 sur HDP (59k€);

Charges exceptionnelles <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Pénalités et amendes	107	282
Charges exceptionnelles sur opérations de gestions		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		185
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0	0
Dépréciation du fonds de commerce Saint Augustin	5 273	
Dépréciation des agencements	153	
Amortissements dérogatoires	173	173
Dotation aux provisions pour risques et charges	285	1 045
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	323	2
Total	6 314	1 687

Pour leur part, les charges exceptionnelles sont essentiellement composées des éléments suivants :

- Majorations et pénalités de retard (107 k€) ;
- Provision pour dépréciation de Fonds de commerce Saint Augustin (5 273k€) ;
- Provision charges exceptionnelles déductibles pour VNC des éléments mobilier du Pavillon Saint Augustin (153k€) ;
- Amortissements dérogatoires visant à gommer l'incidence fiscale du passage aux nouvelles normes comptables (173k€) ;
- Dotation aux provisions fiscale pour IS et CVAE 2009-2010 (135k€) et sociale (150k€) ;
- Condamnation dans le cadre d'un contentieux client portant sur un vol en chambre (133k€) ;
- Jugement Prud'hommes (79k€)

6.4 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	1 382		1 382
Résultat exceptionnel	(5 353)		(5 353)
Total	(3 971)		(3 971)



6.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalage certains et éventuels						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :	55		60	55	60	
- Organic	33		35	33	35	
- Effort construction	22		23	22	23	
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Plus value sur cession bail	3 518			480	2 829	
Autres éléments						
Taxation liée au changement de méthode comptable						
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						

Il y a un déficit fiscal reportables au sein de l'intégration fiscale pour la somme de 21 k€.

7. Autres informations

7.1 Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

a. Pavillon Villiers Etoile et Pavillon République Les Halles

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile et le Pavillon République Les Halles a été signé en date du 23/11/2005 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €
- Pavillon République Les Halles à hauteur de : 4 100 000 €

Soit un total de 7 700 000 €.

Par avenant en date du 23/05/2010, la durée du crédit bail a été allongée de 5 ans et la valeur résiduelle a été portée de 1 (un) euro à 1 000 000 d'euros.



Au 31/12/2011, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 4 612 454 € dont :

- part à moins d'1 an :	306 240 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	1 674 648 €
- part à plus de 5 ans :	2 631 566 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé désormais à la somme de 1 000 000 €.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	6 930 000	1 046 091	297 321	5 070 899	482 026
Terrain	770 000	-	-		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile et 410 000 € pour le Pavillon République Les Halles, soit un total de 770 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur des terrains des deux hôtels, soit la somme de 770 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2022).

b. Pavillon Péreire – Arc de Triomphe :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Péreire – Arc de Triomphe a été signé en date du 23/11/2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans est financé à hauteur de 3 300 000 €.

En date du 23/02/2010, la société a obtenu un différé d'amortissements pour la période 2010, les amortissements de cette période étant reportés sur la dernière année du crédit bail en 2017. Les intérêts relatifs à l'exercice en cours restent, pour leur part, dûs en 2010.

A la date de clôture, les redevances de crédit bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 2 020 680 € dont :

- part à moins d'1 an :	280 484 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	1 740 196 €



Le prix d'achat résiduel sera de 1 € en fin de contrat.

Les informations relatives à ce crédit bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000	628 447	270 510	1 984 327	331 925
Terrain	330 000				

La valeur d'origine inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 330 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2017).

7.2 Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Aucune opération de crédit-bail mobilier n'est en cours.

7.3 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 395 232 € au cours de l'exercice 2011, contre 396 756 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

Eléments de rémunération <i>(en euros)</i>	Montant global
Salaires	347 448
Avantages en nature	2 744
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-
Jetons de présence	56 370

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.



7.4 Effectif

Au 31 décembre 2011, la société comprend 175 salariés en équivalent temps plein, dont 92 hommes (53 %) et 83 femmes (47 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	12	13 %	7	8 %
Agent de maîtrise	7	8 %	2	2 %
Employés	73	79%	74	90 %
Stagiaire	0	0 %	0	0 %
Total	92	53 %	83	47 %

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	175	10 %	39 %	33 %	18 %

7.5 Identité de la société consolidante

La société Les Hôtels de Paris, détenue à hauteur de 18,24 %, est mise en équivalence dans le périmètre consolidé de la société Compagnie Financière du Trocadéro SAS, société par actions simplifiée au capital de 621 254 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 206 659. Son siège social est situé 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

7.6 Facteurs de risque

a. Risques de marché

- *Risques liés aux taux d'intérêts*

La société a contracté des emprunts à taux variables. Afin d'anticiper les risques de marché liés aux taux d'intérêts, la société évalue donc chaque année l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le résultat financier.



A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts

(en milliers d'euros)	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	85	227	148	461
Impact sur les intérêts de crédit baux	64	195	56	315
Impact sur les intérêts d'emprunt et crédit baux	150	422	204	776

- Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

- Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif.

b. Risques pour l'environnement

L'activité hôtelière engendre très peu de risques pour l'environnement. Ceux ci sont principalement des risques d'incendie, d'explosion de gaz ou de rupture de canalisation. La réalisation de ces risques reste toutefois peu probable en raison des contrôles effectués régulièrement par les équipes techniques de la société ainsi que par les bureaux de contrôle.

c. Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société est couverte par des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques incendie, événements climatiques, vol, vandalisme, garantie des matériels (etc.), perte d'exploitation ainsi que pour sa responsabilité civile.

La société sollicite régulièrement les assureurs spécialisés dans le secteur hôtelier afin de s'assurer de disposer en toutes circonstances des garanties les plus étendues aux tarifs les plus avantageux.



d. Engagement de retraite

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

– *Régimes à cotisations définies*

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC). Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

– *Régimes à prestations définies*

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. L'engagement, calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation. Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2011
Age de départ à la retraite	65 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%

Au titre de l'exercice 2011, le montant des engagements de retraite s'élève à la somme de 27 k€.

8. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan inclus tous les engagements hors bilan considérés comme significatifs selon les normes comptables en vigueur.



8.1 Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2011, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

(en milliers d'euros)	Montant initial de l'emprunt ou du crédit bail	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2011
Hypothèques et PPD ^(*)	3 115	2 744	135
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	6 346
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	9 488

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

8.2 Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor

(en milliers d'euros)	Montant pris en garantie
Hypothèques légales	-
Privilèges	4 266
Nantissement de fonds de commerce	3 692



8.3 Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				Hôtels et Restaurants de Paris
Caution hypothécaire	1 525 k€			
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	526 k€	Patrick Machefert		
Total	2 051 k€			
Engagements reçus	9 000 k€ Hôtels et Restaurants de Paris			
Nantissement actions de la Compagnie Financière du Trocadéro				

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 15 233 heures ouvertes de formation.

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2011 s'élevèrent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	123	93
Total	123	93



◆ **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

	31/12/11	31/12/10	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Capital en fin d'exercice	10 000				
Capital social	000	660 577	660 577	660 577	660 577
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 333	4 333	4 333	4 333	4 333
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	103	103	103	103	103
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice	23 001	20 583	18 575	21 469	21 700
Chiffre d'affaires hors taxes	444	262	820	928	252
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 848	924 505	(221 195)	1 493	2 815
	312	(452 71))	142	590
Impôts sur les bénéfices	0	4)	585 137	0)	792 251
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 970	1 914	(1	(816 99	1 101
Résultat distribué	527)	581	096 316)	4)	080
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,66	0,85	(0,19)	0,37	0,47
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,92	0,44	(0,25)	(0,19)	0,25
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	175	188	168	192	198
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 241	4 938	5 004	5 371	5 389
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	762	015	928	380	246
	2 011	1 628	1 636	1 836	1 929
	406	572	864	026	572



Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés :

- dans la note 2.3.b de l'annexe concernant le litige portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin.
- dans la note 2.4 « Acte de cession de créances de l'annexe concernant la créance sur la société les Hôtels et Restaurant de Paris et la créance sur la société Compagnie Financière du Trocadéro.



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.3 de l'annexe des comptes annuels expose l'existence de contentieux au 31 décembre 2011 ;

Nos travaux ont consisté à examiner le suivi de ces contentieux et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2011.

Concernant le litige portant sur le bail commercial de Pavillon Saint Augustin nos travaux ont également consisté à examiner l'état d'avancement du litige, et sa traduction comptable dans les comptes sociaux suite à l'arrêt de la cour de cassation.

- le paragraphe 2.4 de l'annexe des comptes annuels expose le montant de la créance sur la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris pour 6062 k€ et le montant de la créance sur la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752k€ au 31 décembre 2011 ; ces créances sont garanties par le nantissement des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à hauteur de 9M€.
- Nos travaux ont consisté à examiner les contrats de cession de ces créances et au regard du nantissement donné la valorisation des titres de la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris à travers la méthode des DCF, la méthode de multiple (EBITDA ou Chiffre d'affaires).
- le paragraphe 4 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe 4.2. la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris, le 4 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

M. B. V. & Associés

Régis BIZIEN

Associé

COREVISE

Stéphane MARIE

Associé



Comptes consolidés et Annexe

A. BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011 (EN NORMES IFRS)

Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Goodwill	6.1	25 672	31 205
Immeubles de placement		3 376	3 376
Immobilisations incorporelles	6.2	65	63
Immobilisations corporelles	6.3	31 391	32 349
Prêts long terme			
Titres mis en équivalence	6.4	1 277	1 200
Autres immobilisations financières	6.5	169	239
Actif d'impôt différé	6.9	1 019	1 288
<i>Total actifs non courants</i>		<i>62 969</i>	<i>69 721</i>
Stocks et encours		116	94
Créances clients et comptes rattachés	6.6	2 871	2 236
Autres créances et comptes de régularisation	6.6	8 335	4 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	179	58
<i>Total actifs courants</i>		<i>11 501</i>	<i>6 996</i>
Total actif		74 471	76 717



Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital	6.10	10 000	661
Prime d'émission		10 036	10 036
Prime de fusion		9 570	19 836
Réserves consolidées		10 094	6 415
Résultat de l'exercice – part du groupe		(3 396)	2 751
Résultat de l'exercice – part des minoritaires			
<i>Total capitaux propres</i>		<i>36 304</i>	<i>36 699</i>
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	6.13	12 948	14 489
Impôt différé passif	6.9	2 285	2 891
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	6.11	27	22
Autres passifs non courants	6.14	2 829	3 309
<i>Total passifs non courants</i>		<i>18 089</i>	<i>20 711</i>
Dettes financières long terme (part < à 1 an)		4 054	4 547
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)		2 308	649
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 472	3 671
Dettes fiscales et sociales		9 071	7 124
Autres dettes et comptes de régularisation		172	316
<i>Total passif courant</i>		<i>20 077</i>	<i>16 306</i>
Total passif		74 471	76 717

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011

Compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	5.1	23 001	21 643
Achats d'exploitation	5.2	(10 097)	(9 720)
Charges de personnel		(7 425)	(7 039)
Impôts et taxes		(938)	(1 057)



Compte de résultat (suite) <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	5.3	(3 052)	(875)
Autres produits et charges		(225)	(63)
Charges courantes opérationnelles		(21 735)	(18 754)
Résultat courant opérationnel		1 266	2 889
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(5 053)	480
Résultat opérationnel		(3 787)	(3 369)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		978	75
Coût de l'endettement financier brut		(1 000)	(440)
Coût de l'endettement financier net	5.4	(22)	(365)
Résultat opérationnel après coût de l'endettement		(3 809)	3 004
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		76	141
Résultat avant impôt		(3 733)	3 145
Charge d'impôt	5.6	337	(393)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(3 396)	2 752
Intérêts des minoritaires			
Résultat net – part du groupe		(3 396)	2 751
Résultat par action		(0.78)	0.63
Résultat dilué par action		(0.78)	0.63
Etat de résultat global <i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Réévaluation des immobilisations corporelles			
Variation de la juste valeur des immeubles de placement			
Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			
Résultat de la période		(3 396)	2 752
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		(3 396)	2 752



C. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie à l'ouverture	7	(1 028)	(1 904)
Opérations d'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		(3 395)	2 752
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		7 956	876
Charge d'impôt (exigible et différé)		(337)	(60)
Plus values de cessions nettes d'impôt			
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(76)	(141)
Coût de l'endettement financier net		876	440
Actualisation des dettes et créances long terme			
Capacité d'autofinancement		5 024	3 867
Impôts versés			0
Variation sur clients et autres créances		(4 095)	(1 565)
Variation sur fournisseurs et autres dettes		2 133	504
Flux de trésorerie liés à l'activité		(1 961)	(1 061)
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3)	
Acquisition d'immobilisations corporelles			(245)
Acquisition d'immobilisations financières		(28)	(3)
Entrée de périmètre			
Cession d'immobilisations incorporelles			
Cession d'immobilisations corporelles			
Cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(31)	(248)
Opérations de financement			
Remboursement sur immobilisations en crédit bail			
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais			
Augmentation (remboursement) nette des emprunts		(1 877)	(1 243)
Intérêts financiers nets versés		(876)	(440)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(2 754)	(1 683)
Variation de la trésorerie		278	876
Incidence trésorerie variation de périmètre			
Trésorerie à la clôture		(750)	(1 028)

D. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital		Primes	Réserves consolidées	IAS 40 Immeuble de placement	Variation de périmètre	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant						
Capitaux propres au 31/12/2008	4 333 103	661	29 872	6 903		(14)	256	37 676
Affectation du résultat 2008				242	121	14	(256)	121
Résultat au 31/12/2009							(851)	(851)
Capitaux propres au 31/12/2009	4 333 103	661	29 872	7 145	121		(851)	36 947
Affectation du résultat 2009				(851)			851	0
Résultat au 31/12/2010							2 752	2 752
Capitaux propres au 31/12/2010	4 333 103	661	29 872	6 294	121		2 752	39 699
Affectation du résultat 2010				2 752			(2 752)	0
Augmentation de capital		9 339	(9 339)					0
Résultat au 31/12/2011							(3 396)	(3 396)
Capitaux propres au 31/12/2011	4 333 103	10 000	20 533	9 046	121	0	(3 396)	36 303



E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

La Société anonyme Les Hôtels de Paris (« la société ») et sa filiale, formant ensemble « le groupe », possèdent et/ou exploitent 17 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116). 7 autres hôtels sont liés par un contrat de prestation de services et de concession de marque et sont exploités sous l'enseigne « Les Hôtels de Paris ».

La société est cotée en France au Compartiment C d'Euronext.

La société Les Hôtels de Paris, détenue à hauteur de 18,24 %, est mise en équivalence dans le périmètre consolidé de la société Compagnie Financière du Trocadéro SAS, société par actions simplifiée au capital de 621 254 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 206 659. Son siège social est situé 20 avenue Jules Janin à Paris (75116).

La publication de ses états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2012.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en milliers d'euros (k€).

1. Modalités d'élaboration

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits ci-après. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

1.1 Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés par l'Union Européenne à la date d'arrêté. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables

Les comptes pour la période ont intégré les normes et interprétations IFRS obligatoires pour les exercices clos au 31 décembre 2011. Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2011, qui sont susceptibles de concerner le Groupe, mais qui ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.



Les différentes interprétations publiées par l'IFRIC et amendements aux normes existantes suivants et d'application 2011 n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la période :

- Améliorations annuelles des IFRS notamment IAS 34 et IFRS 7,
- IAS 24 révisée (informations à fournir au titre des parties liées: clarification de la définition actuelle et suppression d'incohérences, exemption partielle d'informations à fournir au titre de transactions entre entreprises contrôlées, contrôlées conjointement ou sous influence notable d'un même « Etat ».),
- Amendement IAS 32 (Amendement relatif au classement des droits de souscription émis),
- Interprétation IFRIC 19 (Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres),
Amendement IFRIC 14 (Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal)

Ces amendements de normes et interprétations ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

L'amendement IFRS 7, Informations à fournir dans le cadre de transfert d'actifs financier, non application aux exercices ouverts avant le 1^{er} juillet 2011, est lui aussi sans impact sur les états financiers du groupe.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- IFRS 9 – instruments financiers
- amendement IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents,
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariat sous contrôle conjoint,
- IFRS 12 – informations à fournir sur les participations dans les autres entités,
- IFRS 13 - évaluation de la juste valeur
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et dans des joint-ventures,
- Amendement IAS 19 – Régimes à prestations définies,
- Amendement IAS 1 – Présentation des postes des autres éléments du résultat global
- Amendement IAS 32 et Amendement 7 : Compensation des actifs financiers et passifs financiers et informations à fournir

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.



1.3 Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés, conformément aux normes IFRS, repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les « goodwill », les immobilisations corporelles et les provisions pour risques.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées par la SA Les Hôtels de Paris sont celles indiquées ci-après :elles clôturent toutes leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts	Méthode de consolidation
SA Les Hôtels de Paris	388.083.016	20 av. Jules Janin Paris 16	-	-
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411.872.591	20 av. Jules Janin Paris 16	20,00%	MEE

Pour mémoire, la composition du périmètre consolidé a été modifiée suite aux opérations de fusion intervenues en novembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 :

- la SA Les Hôtels de Paris a absorbé la société SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904) entraînant la disparition de cette dernière,

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 % par la SA Les Hôtels de Paris, est exclue du périmètre de consolidation car elle n'a pas d'activité et ne présente en conséquence aucun impact significatif.



Données financières des sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SA Hôtels et Restaurants de Paris
Capital social	1 520
Capitaux propres hors capital social	4 857
Quote-part du capital détenue	20,00 %
Chiffre d'affaires	5 227
Résultat courant avant impôts	505
Résultat net de l'exercice	381

La SCI Duplessy Immobilier est exclue du périmètre de consolidation car elle ne présente pas un impact significatif :

Société	Siren	Siège social	% de contrôle et d'intérêts
SCI Duplessy Immobilier	444.715.221	121, Boulevard du Montparnasse Paris 6 ^{ème}	96,00%

2.2 Regroupement d'entreprises

En accord avec la norme IFRS 3 Révisé à compter du 1er Janvier 2010, le Groupe détermine le goodwill comme étant égal à l'excédent entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée pour le compte de résultat et,
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à la juste valeur.

Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat.



Ainsi, à la date d'acquisition, conformément à IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition
- La participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise est évaluée, soit à la juste valeur (ie un goodwill alloué à ces derniers : méthode du Goodwill complet) soit en retenant la quote part de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (ie sans goodwill affecté aux minoritaires : goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas
- Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charge de la période
- Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

2.3 Estimation et jugements

Pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe utilise des estimations et formule des jugements, qui sont régulièrement mis à jour et sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Pour les postes concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, un test de sensibilité des valeurs comptables aux principales hypothèses figure dans les notes annexes concernées.

Les principales estimations et jugements faits par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent les éléments ci-après :

- ◆ Analyse des contrats de locations : location simple pour les contrats mobiliers et location financement pour les contrats immobilisés conformément à l'IAS 17.
- ◆ Evaluation des valeurs d'utilité des actifs incorporels et corporels sont issues de valorisation interne, basées sur des business plans à moyen terme, les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation étant estimée par le groupe. Les valeurs comptables des actifs sont revues à minimum un fois par an et lorsque des événements ou des circonstances indiquent un indice de perte de valeur.



2.4 Opérations internes entre sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont interéliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres et créances,...).

2.5 Méthode de conversion

a. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.

Toutefois, le groupe ne réalise aucune transaction dans une devise différente de l'euro. La norme IAS 21 ne trouve donc pas à s'appliquer dans les comptes du groupe Les Hôtels de Paris.

b. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Le groupe Les Hôtels de Paris ne possède pas de filiale implantée hors de la zone euro. Il n'existe donc aucun état financier établi en devises étrangères à convertir.

3. Principes et règles d'évaluation

3.1. Les immobilisations incorporelles

a. Les goodwill

Les goodwill, comptabilisés lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date. Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a qualifié de goodwill, les fonds de commerce issus du regroupement d'entreprises effectué fin 1999. Les goodwill ne sont pas amortis.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

3.2 Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations (option norme IAS 23).

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.



L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Compte tenu de la situation géographique des hôtels qui sont tous situés dans Paris intra muros, le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage ».

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

3.3 Acquisition d'intérêts minoritaires

Le Groupe applique la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » depuis le 1er janvier 2010 pour la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée comme une transaction avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres en leur capacité d'actionnaires et en conséquence ne donne pas lieu à la reconnaissance d'un goodwill.

L'écart généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré en contrepartie des capitaux propres.

3.4 Location financement (norme IAS 17)

Les contrats de location, dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe.

Les biens détenus par ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux, chacune des valeurs étant déterminée à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt. La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat.



3.5. Immeubles de placement (norme IAS 40)

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

La méthode retenue pour l'évaluation de l'immeuble de placement est la méthode de la capitalisation des loyers. Le taux d'actualisation retenu se situe dans une fourchette de 5 à 6 % et correspond aux taux OAT sur 10 ans retraité de l'inflation.

3.6. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill, et dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendants spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.



Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

3.7 Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés (norme IFRS 5)

Les actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés sont présentés sur une ligne distincte à l'actif et au passif du bilan.

Le groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs, ou groupe d'actifs, détenus en vue de la vente, et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif, ou le groupe destiné à être cédé, doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs, ou groupes destinés à être cédés, et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif, ou du groupe destiné à être cédé, doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

3.8. Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.



3.9. Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

3.10 Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

3.11. Information relative aux parties liées (norme IAS 24)

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non.

Une partie est liée à une entité dans les cas suivants :

- a) Lien direct ou indirect :
 - 1) la partie contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité ;
 - 2) la partie détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;
 - 3) la partie exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;



- b) Les parties sont également liées lorsque la partie est une entreprise associée, définie par la norme IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées* - comme une entité dans laquelle l'investisseur a une influence notable ;
- c) Les parties sont liées en présence d'une coentreprise définie par la norme IAS 31 - *Participations dans les coentreprises* - comme un accord contractuel en vertu duquel deux parties, ou plus, conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint ;
- d) Les parties sont liées lorsque la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;
- e) Il y a également parties liées lorsque la partie est un des membres proches de la famille de tout individu visé aux points a) ou d) ;
- f) la partie est une entité sur laquelle une des personnes visées sous d) ou e) exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- g. Enfin les parties sont liées lorsque la partie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés de l'entité, ou de toute entité qui est une partie liée à cette entité.

3.12 Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Le groupe a pris l'option de classer la contribution économique territoriale (CET), issue de la réforme sur la taxe professionnelle, en charge opérationnelle.



3.13. Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est comptabilisée au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.

3.14. Passifs financiers

a. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt. La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.



b. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par la norme IAS 7.

3.16 Produits d'activités ordinaires (norme IAS 18)

Le produit des activités ordinaire correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le produit des activités ordinaire du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre des contrats de prestation de services et de concession de marque conclus avec les sociétés de l'UES Les Hôtels de Paris.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

3.17 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, occasionnels et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins values de cession des actifs corporels et incorporels.



4. La gestion du risque financier

4.1. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité (trésorerie) est assurée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestation de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne. En application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers. Les surplus éventuels de liquidité restant après redistribution sont placés sur les marchés.

Au 31 décembre 2011, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élèvent à 179 k€ et les concours bancaires s'élèvent à 929 k€ (Cf. infra § 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés).

En outre, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

4.2. Risque de marché

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêt est traitée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La société a contracté des emprunts à taux variables. Afin d'anticiper les risques de marché liés aux taux d'intérêts, la société évalue donc chaque année l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

Etat des positions de l'ensemble consolidé face au risque de taux d'intérêts				
<i>(en milliers d'euros)</i>	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	150	422	204	776

4.3. Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ».



5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Activités hôtelières	22 157	20 875
Prestations des contrats de services et concessions de marque	421	403
Autres	424	365
Total	23 001	21 643

5.2. Charges d'exploitation

a. Détail des charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Energie	546	541
Entretien et maintenance	895	760
Nettoyage	1 168	966
Coûts de personnel	91	92
Loyers et charges locatives	3 390	3 169
Communication	119	91
Honoraires	660	590
Commissions d'intermédiaires	1 319	1 585
Autres charges d'exploitation	1 909	1 924
Total charges d'exploitation	10 097	9 720

b. Loyers et charges locatives

Au 31 décembre 2011, les loyers portés par l'ensemble consolidé s'élèvent à 3 390 k€ contre 3 169 k€ au 31 décembre 2010.



Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Locations immobilières (hôtels et siège)	2 587	2 561
Locations mobilières	774	582
Charges locatives	28	25
Total	3 390	3 169

5.3. Détail des amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements :		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	(850)	(936)
Immobilisations en crédit bail	(100)	(100)
<i>Total</i>	<i>(950)</i>	<i>(1 036)</i>
Dotations aux provisions :		
Provisions sur actif courant	(581)	
Provisions pour risques et charges	(1 688)	(217)
<i>Total</i>	<i>(2 269)</i>	<i>(217)</i>
Reprises de provisions :		
Reprises sur actif courant		
Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées		
Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées	168	378
<i>Total</i>	<i>168</i>	<i>378</i>
Incidence nette totale	(3052)	(875)

5.4. Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes contractés auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit bail.



<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur emprunts	(243)	(169)
Intérêts sur crédit bail	(206)	(215)
Intérêts sur crédit bail antérieur	(428)	
Provision pour dépréciation de dépôt	(98)	
Découverts bancaires	(25)	(56)
Coût de l'endettement financier brut	(1 000)	(440)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Revenus de produits de cession de valeur mobilière de placement		
Reprise de provision sur c/c	726	
Autres produits et charges financières	252	
Total	978	75
Coût de l'endettement financier net	(22)	(365)

La diminution du coût de l'endettement financier s'explique par :

- la régularisation sur l'exercice antérieur du retraitement des crédits baux pour 428k€
- la dépréciation du dépôt de garantie du loyer du siège pour 98 k€
- la reprise de provision sur le compte courant HRP suite à la cession de créance et le nantissement sur les titres Hôtels et Restaurants de Paris pris.

5.5. Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant		
Plus-value sur lease back	480	480
Dépréciation de fonds de commerce	(5 533)	
Variation des provisions non courantes sur actifs		
Autres produits et charges non courants		
Total	(5 053)	480



Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 480 k€.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif. L'impact sur les comptes est de 5,5 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

5.6 Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, augmenté des contributions exceptionnelles applicables aux produits futurs, soit 33,33 %. La charge d'impôt se ventile comme suit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Impôts exigibles	0	445
Impôts différés	(337)	(53)
Total	(337)	393

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts, écart d'acquisition, et quote-part mise en équivalence	(3 809)	3 004
Impôt théorique sur résultat	(1 270)	1 001
Différences permanentes	(933)	(608)
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	(337)	393

6. Notes sur le bilan

6.1 Les goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmen- tation	Reclasse- ment Hôtel la Galerie	Opéra- tions destinés à être cédés	31/12/2011
Fonds de commerce	31 205		(5 533)		25 672
Goodwill sur filiales & participations	812				812
Dépréciation	(812)				(812)
Ecart d'acqui- sition net	31 205	0	(5 533)	0	25 672



La variation de (5 533) correspond à la provision pour dépréciation du fonds de commerce du Pavillon saint Augustin (CF. faits marquants)

La dépréciation de 812 k€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte potentielle de valeur de l'hôtel Villa Royale compte tenu du litige en cours sur le fonds de commerce.

Les goodwill ont fait l'objet, à la clôture, d'un test systématique de valeur (impairment test), conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

Lorsque la valeur recouvrable des unités est déterminée suivant la méthode de la valeur d'utilité, celle-ci est fixée à partir d'une valeur actuelle, nette des flux de trésorerie futurs et hors frais financiers. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans établis à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

A l'issue de ces impairment tests, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

6.2. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmentation	Variation de périmètre	31/12/2011
Montant brut	675	13		688
Amortissements	(612)	(12)		(625)
Immobilisations incorporelles nettes	63	(1)		64



6.3. Les immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Augmen- tation	Diminu- tion	Vire- ment de compte à compte	Autres	Varia- tion de péri- mètre	31/12/2011
Terrains / agencements	1 313						1 313
Constructions	25 667						25 667
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	12 949						12 949
Matériels et outillages	2 453						2 453
Autres immobilisations	8 961						8 961
<i>Montant brut</i>	<i>51 354</i>			<i>0</i>			<i>51 354</i>
Amortissement et provi- sions des immobilisations	12 312	849					13 161
Reclassement provisions pour risques lié à la Villa Royale	1 135		(144)				991
Amortissement des cré- dits-baux immobiliers et mobiliers	2 081	153					153
<i>Amortissements</i>	<i>15 628</i>						<i>16 587</i>
Immobilisations corpo- relles nettes	32 348	1 102	(144)				31 389
Immeuble de placement (1)	3 376						3 376

(1) Il s'agit des parties communes d'exploitation relatives au Pavillon La Chapelle, non desti-
nées à être cédées. Le montant de 3 376 k€ a été confirmé à dire d'expert en février 2009.

NB : Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisa-
tions sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit bail sont ventilées par nature de contrat au 31
décembre 2011 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains	12 166	773
Climatiseur	327	0
Matériel informatique	327	0
Matériel vidéo et audio	129	0
Total	12 949	773



6.4. Les titres mis en équivalence

La société Hôtels et restaurants de Paris SAS, détenue à hauteur de 20%, est consolidée par mise en équivalence.

La contribution de cette société au 31 décembre 2011 s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contribution aux capitaux propres	Contribution au résultat consolidé	Total	Total Bilan
Hôtels et Restaurants de Paris SAS	1 199	76	1 275	20 434
Total	1 199	76	1 275	20 434

Au titre de l'exercice 2011, la société Hôtels et Restaurants de Paris dégage un résultat net bénéficiaire de 381 k€.

Pour mémoire, compte tenu de la situation de sa filiale, la société Les Hôtels de Paris avait, en 2008, déprécié ses créances commerciales avec la SAS Hôtels et Restaurants de Paris à hauteur d'un million d'euros (1 M€). Puis en 2009, la société a provisionné le compte courant avec sa filiale pour un montant de 727 k€. Au cours de l'exercice et compte tenu des garanties prises, la société a repris l'intégralité de la provision.

6.5. Les autres immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements	267	239
Autres immobilisations financières	(98)	
Total	169	239

Les dépôts et cautionnements correspondent aux dépôts de garantie bancaires. Suite à la liquidation judiciaire de la Foncière du Trocadéro, la société a provisionné le dépôt de garantie.

6.6. Les comptes de tiers actifs et passifs courants

a. Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2011	
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	3 320	4 383	2 871	1 512
Provisions clients	(1 084)	(1 512)		(1 512)
Clients – valeur nette	2 236	2 871	2 871	0



b. Autres tiers actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stock	94	116	116	
Créances fiscales et sociales	310	381	381	
Comptes courants	4 190	7 812		7 812
Charges constatées d'avance	108	142	142	
Autres créances et comptes de régularisation	4 608	8 335	623	7 812
Total	4 702	8 451	639	7 812

c. Dépréciation des actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Reclassement en actifs destinés à être cédés	A la clôture
Stocks					
Créances Clients	1 084	428			1 512
Autres créances	859		727		132
Total	1 943	428	727		1 644

d. Autres tiers passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 671	4 472	4 472	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes	2 063	3 940	3 940	
TVA à payer	1 747	1 610	1 610	
Autres dettes d'impôts et taxes	3 315	3 520	3 520	
Dettes fiscales et sociales	7 124	9 071	9 071	
Autres dettes et comptes de régularisation	316	172	172	
Total	10 465	13 715	13 715	



6.7 Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
VMP	50	
Disponibilités (Equivalent de trésorerie)	129	58
Concours bancaires	(929)	(1 086)
Total Trésorerie nette	(750)	(1 028)

6.8 Catégorie d'actifs financiers

en K€	2011	Actifs financiers disponibles à la vente	Actif financier à la juste valeur par le résultat	Prêts et Créances	Evaluation à la juste valeur		
					Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observables	Niveau 3 : informations non observables
Actif non courant							
Titre disponible à la vente							
Autres actifs non financiers	169			169			
Immobilisations financières	169			169			
Actifs courant							
Clients et comptes rattachés	2 871			2 871			
Autres créances	8 335			8 335			
Autres créances et actifs financiers courants	11 206			11 206			
Trésorerie	129			129			
VMP	50		50		50		
Disponibilité et équivalent de trésorerie	179		50	129	50		



6.9 Impôts différés

a. Impôts différés actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Autres différences temporaires	166	4	169
Reports déficitaires activés	0		0
Différences fiscales sur décalage temporaires	56	3	60
Différences fiscales sur participation des salariés	333	(333)	0
Différence temporaire sur Lease Back	3 309	(480)	2 829
Total base	3 864	(806)	3 058
Taux d'impôt différé	33,33%		33,33%
Impôt différé	1 288	(268)	1 019

Le déficit fiscal de l'intégration n'a pas été activé pour 21 k€

b. Impôts différés passif

6.10 Capital

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Différences fiscales temporaires	3 457	173	3 630
Différences liés aux retraitements de consolidation	5 234	(2 008)	3 226
Total base	8 690	(1 835)	6 856
Taux d'impôt différé	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt différé	2 897	(612)	2 285

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 4 333 103 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.



	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 433 103	660 577
Titres émis en cours d'exercice	0	9 339 423
Titres en fin d'exercice	4 433 103	10 000 000

6.11 Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	Dotations période	Reprise (utilisée)	Reclasse- ment	31/12/2011
Provision pour re- traites	22	5			27
Provision pour risques et charges	0				0
Total provisions à caractère non cou- rant	2	5			27
Provisions fiscales, litiges et autres ⁽¹⁾	649	1 675	15		2 309
Total provisions à caractère courant	649	1 675	15		2 309

(1) Le détail des principales provisions est le suivant :

- Provision des intérêts d'emprunt Enténial : 12 k€ ;
- Provision pour divers prud'hommes : 23 k€ ;
- Provision pour risque lié à l'acquisition du Pavillon Losserand Montparnasse : 610 k€.

Par ailleurs, la diminution des provisions correspond aux dotations suivantes :

- Litige Actionnaire Bercy : 363 k€ ;
- Litige Actionnaire Paris Porte d'Italie : 934 k€ ;

6.12 Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).



Les paiements du groupe sont constatés en charge au titre de la période à laquelle ils se rapportent.

b. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement pré-financés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2011	31/12/2010
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	5%	5%

6.13 Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2011			
	Total	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	11 002	9 405	2 538	3 151	3 716
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit bail	6 773	6 633	587	2 613	3 433
Concours bancaires	1 085	929	929	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	175	35			35
Total	19 035	17 002	4 054	6 667	7 184



6.14 Catégories de passifs financiers

en K€	2011	Passif financier au coût amorti	Passif financier à la juste Valeur par le résultat		Evaluation à la juste valeur		
			Dérivés de couverture de juste valeur	dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observables	
Passifs courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 538	2 538					
Financement des locations financières	587	587					
Concours bancaires	929	929					
Emprunts et dettes financières	4 054	4 054					
Passifs non courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 867	6 867					
Financement des locations financières	6 046	6 046					
Divers	35	35					
Emprunts > 1 an	12 948	12 948					
Fournisseurs	4 472	4 472					
Dettes fiscales et sociales	9 071	9 071					
Autres dettes	172	172					



6.15. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2011, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant initial de l'emprunt	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2011
Hypothèques et PPD (*)	3 115	2 744	135
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	6 346
Nantissements de fonds de commerce	20 967	42 459	9 488

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

b. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du Trésor

Les nantissements de fonds de commerce au profit du trésor sont relatifs à des garanties prises par l'administration en couverture de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant pris en garantie
Hypothèques légales	-
Privilèges	4 266
Nantissement de fonds de commerce	3 692

-



c. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 k€			Hôtels et Restaurants de Paris
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	526 k€	Patrick Machefert		
Total	2 051 k€			
Engagements reçus Nantissement d'action	9 000 k€			

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 15 233 heures ouvertes de formation.

6.16 Effectif

Au 31 décembre 2011, la société comprend 175 salariés en équivalent temps plein, dont 92 hommes (53 %) et 83 femmes (47 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	12	13%	7	8%
Agent de maîtrise	7	8%	2	2%
Employés	73	79%	74	90%
Stagiaire	0	0 %	0	0 %
Total	92	53%	83	47%



L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	175	10%	39%	33%	18%

6.17 Engagements au titre des contrats de location

- Contrat de location financement

location financement	31/12/2011	31/12/2010
valeur nette comptable des actifs en location financement	9 325	9 893
Engagements de location par échéance		
inférieur à 1 an	587	805
à plus d'un an	3 415	3 245
supérieurs à 5 ans	2 632	4 734
Total des engagements	6 634	8 784

Les engagements hors bilan concernant les contrats de locations simples sont non significatifs.

6.18 Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées, faisant l'objet de conventions réglementées :



<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances (*)	Loyers	Prestations de services	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Provisions / Dépréciation	Compte courant (**)
Paris Palace Marrakech			2	37			
Hôtels et Restaurants de Paris	108			1 000	122		6 062
Hôtel du Rond Point	35				14		
Compagnie Financière du Trocadéro	278		8	116			1 752
Foncière du Trocadéro		(429)		(44)			
Capinvest services							(8)
Murano		215		483		488	

(*) Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre de convention de gestion centralisée de trésorerie signée en 2005.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 avec les parties liées, relevant des conventions courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Refacturations	Domiciliation	Client / Fournisseur	Provision Client
Hôtels et Restaurants de Paris	19	3	(1 000)	1 000
Paris Palace Marrakech	12	3	37	
Hôtel du Rond-Point	4	3		
Compagnie Financière du Trocadéro	28	3		
Foncière du Trocadéro	3	3	(44)	
Murano			483	483
2D Investissement	(79)		(7)	
Wellbooked	(52)		0	

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2011 entre les filiales et les parties liées :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prestations	Client / Fournisseur	Intérêts financiers	Comptes courants
Hôtels et Restaurants de Paris				
Décorotel	(39)	(19)		



7. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

8. Faits marquants de l'exercice

8.1. Fusion par voie d'absorption de la SA Royal Pigalle

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet de fusion par absorption de la société Royal Pigalle. La fusion a été approuvée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

S'agissant d'une société détenue à 99,99 % par la SA Les Hôtels de Paris, cette opération de fusion visait à simplifier et alléger le travail des équipes administratives, en limitant le nombre de structures juridiques à traiter au quotidien.

A la suite de la fusion, la société Les Hôtels de Paris a procédé à l'annulation de sa participation dans la société Royal Pigalle. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés et la valeur comptable des actions de la société Royal Pigalle soit la somme de 6 916 €, a constitué un boni de fusion qui a été enregistré au passif du bilan.



8.2 Augmentation de capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2011, les actionnaires de la société Les Hôtels de Paris ont approuvé un projet d'augmentation du capital social.

Le capital a été augmenté d'une somme de 9.339.423 euros pour le porter à 10.000.000 euros, par l'incorporation directe de cette somme prélevée sur le poste "Prime de fusion".

Cette opération est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale de chacune des 4.333.103 actions composant le capital social de la société.

8.3 Contentieux

a. Litige portant sur le fonds de commerce de la Villa Royale

Pour mémoire en 2001, la société Les Hôtels de Paris a acquis la totalité des titres de la société Royal Pigalle SA et de sa filiale, la société SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, elle-même propriétaire d'un fonds de commerce sis rue Duperré à Paris. Par ailleurs, un programme de rénovation a été réalisé en 2001 et 2002 pour la réhabilitation de l'hôtel en établissement 4 étoiles, pour un montant d'environ 4 350 k€.

A cette même époque, un tiers a engagé une action en vue de revendiquer la propriété dudit fonds, sur la base d'une promesse de vente qui lui avait été consentie par la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, antérieurement au rachat par la société Les Hôtels de Paris des titres de la SA Royal Pigalle. Le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à cette demande en date du 3 mars 2000, sans que la société Les Hôtels de Paris ait été informée de l'existence de cette promesse de vente ni de l'action engagée par ce tiers qui avait été dissimulée par le cédant.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a ainsi été informée de l'existence de cette procédure en novembre 2001 lorsqu'elle a reçu un commandement de payer l'astreinte fixée par le Tribunal de Commerce dans son jugement du 3 mars 2000. La société Les Hôtels de Paris a contesté cette action.

⇒ [Procédure intentée par un tiers en vue de la reconnaissance de la validité de la cession du fonds de commerce intervenue antérieurement à l'acquisition des titres par la SA Les Hôtels de Paris](#)



En date du 29 mars 2006, la Cour d'appel statuant sur renvoi a confirmé l'arrêt rendu par la Cour d'Appel le 10 février 2004 et déclaré parfaite la cession du fonds de commerce intervenue préalablement à l'acquisition de ce même fonds par la société Les Hôtels de Paris. Le nouveau pourvoi en cassation formé par la société a été rejeté.

La société a ainsi provisionné la totalité des actifs et des intérêts restant à courir sur l'emprunt à cette date.

Suite à cette décision la société a reçu une sommation de restituer le fonds de commerce à laquelle elle a répondu être dans l'impossibilité d'exécuter le jugement.

Dans le même temps, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle, qui avait intenté une action en annulation de l'arrêt du 3 mars 2000, a été déboutée de ses demandes et condamnée à des dommages et intérêts (50 k€ et 10 k€ d'article 700) par jugement en date du 25 septembre 2008.

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a fait appel de ce jugement et obtenu l'infirmité de la décision et l'annulation de la condamnation au versement de dommages et intérêts, par arrêt rendu le 16 juin 2010.

⇒ Procédure engagée par la société sur la reconnaissance d'un faux

La SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a assigné les parties adverses devant le Tribunal de Grande Instance de Grasse afin de faire reconnaître par voie judiciaire que le document ayant servi de fondement au jugement initial du 3 mars 2000 (promesse de vente) et aux décisions subséquentes, était un faux.

Après avoir été déboutée en première instance, la Cour d'Appel d'Aix en Provence a fait droit à l'action intentée par la société et a déclaré par arrêt du 14 janvier 2010, que la pièce ayant servi de fondement à l'arrêt du 29 mars 2006 était un faux.



La société SLIH s'est pourvu en cassation puis s'est désistée de son pourvoi en date du 25 mai 2010.

Sur la base de cette décision, la SNC Société Nouvelle du Royal Pigalle a, les 1^{er} et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. Par décision du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. En date du 29 décembre 2011, la société a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2011, les provisions constituées dans le cadre du contentieux Villa Royale sont les suivantes :

- Provision pour charge des intérêts restant à courir pour un montant de 12 k€ ;
- Dépréciation de la valeur nette des immobilisations diminué du prix de vente à récupérer (616 k€) pour un montant de 991 k€ ;
- Provision pour dépréciation de la créance SLIH et Christie & co pour un montant de 132 k€ ;

Le montant global restant provisionné s'élève à la somme de 1 135 k€ contre 1 808 k€ en 2011.

La société poursuit toujours l'exploitation de l'hôtel Villa Royale.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, l'évolution de ce dossier n'a pas conduit la société à enregistrer de provision complémentaire.

b. Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin

Pour mémoire, la société Hôtel la Galerie SA absorbée depuis par la SA Les Hôtels de Paris, était détentrice d'un bail commercial conclu avec la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) depuis le 08/08/1995 pour les besoins de l'exploitation de l'hôtel Pavillon Saint Augustin. Ce bail a été repris de facto par la société Les Hôtels de Paris SA suite à la fusion absorption de la société décidée en décembre 2010 avec effet rétroactif au 01/01/2010.

Ayant rencontré des difficultés pour l'encaissement des loyers, la CRPCEN avait saisi le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a rendu une ordonnance de référé datée du 18/12/2009 et signifiée à la société le 12/01/2010, prévoyant le paiement de l'arriéré des loyers ainsi que la reprise des paiements des loyers avec un encaissement au plus tard le dernier jour du mois suivant le trimestre exigible.



La société a respecté son engagement et envoyé à la CRPCEN le montant du loyer du 2^{ème} trimestre 2010, le 22 juillet 2010, soit avant l'expiration du délai convenu.

Ce règlement a été retourné à l'hôtel en juillet 2010. Toutefois, suite à un problème de relais de l'information interne en l'absence de personnel encadrant sur l'hôtel Pavillon Saint Augustin, le règlement du loyer du 2^{ème} trimestre n'a pas été renvoyé à la CRPCEN qui a donc fait délivrer un commandement de quitter les lieux en date du 25/08/2010. Considérant avoir respecté son obligation par l'envoi du paiement du loyer à bonne date, la société a assigné la CRPCEN le 21/09/2010 en vue d'obtenir l'annulation du commandement de quitter les lieux. Par décision du 20 décembre 2010, le juge de l'exécution a débouté la société de sa demande, a considéré la clause résolutoire comme était acquise et a ainsi fait droit au commandement de quitter les lieux délivré par la CRPCEN.

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats le jugement rendu en 1^{ère} instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif.

L'impact sur les comptes sociaux est de 5,4 millions, l'impact sur les comptes consolidés de l'éventuelle perte du fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a été provisionné en totalité pour 5,7 millions d'euros constitués principalement de la provision pour dépréciation du goodwill (5,5 M€) et de la perte de valeur des éléments de l'actif corporel (0,2 M€).

Pour mémoire, le Pavillon Saint Augustin a concouru au chiffre d'affaires annuel pour 1 646 K€ et aux résultats (avant provision) pour 419 K€.

Un pourvoi en cassation a été déposé en date du 8 novembre 2011 et rejeté le 3 juillet 2012. La société étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans lieux.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus.



8.4 Actes de cession de créances

Au cours de l'exercice, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtels et Restaurants de Paris et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 3 038 k€.

Parallèlement, la société Les Hôtels de Paris a procédé à une cession de créance entre la société Hôtel du rond point et la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 446 k€.

A l'issue de ces opérations les comptes courants entre la société Les Hôtels de Paris se décomposent ainsi :

- Hôtels et Restaurants de Paris : 6 062 k€
- Compagnie Financière du Trocadéro : 1 752 k€

Lors de cette opération la société Compagnie Financière du Trocadéro a donné en nantissement les titres qu'elle détient de la société Hôtels et Restaurants de Paris pour un montant total de 9 millions d'euros afin de garantir ces créances.

Fort de cette garantie la société Les Hôtels de Paris a en conséquence repris la provision pour dépréciation de créance pour 727 k€ qu'elle avait passée en 2009

9. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 7 juin 2012 se répartissent ainsi qu'il suit :

	Total des actions	Voix simple	Voix double	% du capital	% des votes	Total des voix
Au nominatif	2 822 506	145 479	2 677 027	65,14 %	78,45%	5 499 533
<i>Dont :</i>						
<i>personnes physiques</i>	1 459 188	4 106	1 455 082	33,68 %	41,57 %	2 914 270
<i>personnes morales</i>	1 363 318	141 373	1 221 945	31,46 %	36,88 %	2 585 263
<i>Dont :</i>						
<i>Résident</i>						
<i>non résident</i>	2 440 500	107 606	2 332 894	56,32 %	68,09 %	4 773 394
Au porteur	382 006	37 873	344 133	8,82 %	10,36 %	726 139
Total	4 333 103	1 656 076	2 677 027	100,00 %	100,00%	7 010 130



10. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'établi ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération <i>(en euros)</i>	Montant global ver- sé par la société	Montant global versé par les fi- liales et participa- tions
Salaires	347 448	130 440
Avantages en nature	2 744	
Indemnités, avantages divers (retraite, prime de départ, ...)		
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise		
Jetons de présence	56 370	

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

11. Evènements post clôture de la société et des filiales

11.1 Evènements post clôture

a. Contentieux (Gestimo Finance)

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris a, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. L'intégralité des sommes a été provisionnée et la société a fait appel de cette décision.



11.2 Tendances et perspectives

a. Projet de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif. Le Conseil d'administration ainsi que les représentants du comité d'entreprise présents se sont unanimement entendus sur la nécessité d'attendre de voir si une telle cession était, ou non, indispensable, préférant, si la reprise de l'activité était appelée à se maintenir, ne pas se départir d'un actif du groupe.

Le projet reste ouvert sans toutefois être une priorité pour l'entreprise.

b. Stratégie commerciale : poursuite de la reprise de l'activité

L'année 2011 a été une année de reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix.

Le 1^{er} trimestre 2012 a confirmé un bon niveau d'activité avec une hausse du chiffre d'affaires de plus de 6%. Cette progression a été réalisée par une hausse de la demande et du taux d'occupation.

Fort de cette progression, et afin de mieux anticiper toute nouvelle période de récession future, le groupe a mis en œuvre une politique d'élargissement de sa distribution. Cette stratégie visait à rééquilibrer les apporteurs traditionnels par rapport à la distribution on line afin de ne pas devenir dépendant d'un nombre limité de distributeurs en période de crise.

Parallèlement, le groupe développe activement le site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution.

Le portefeuille actuel des réservations laisse augurer une confirmation de la bonne tenue de l'activité sur le 1^{er} semestre et un atterrissage en phase avec les prévisions de croissance. Le groupe reste attentif à la maîtrise de sa distribution, conscient de l'instabilité du contexte économique mondial.



12. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2011 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
Les Hôtels de Paris	123	93
Total	123	93

Le cabinet MBV et Associés a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le cabinet COREVISE a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.



13. Gouvernement d'entreprise

13.1 Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de quatre membres :

- Patrick Machefert, qui assure les fonctions de Président Directeur Général suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 20 octobre 2008 pour une durée de six exercices ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur indépendant.

La direction générale de la société est exercée sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2011 (en euros):

Noms	Rémunération versée par la société (en euros)	Rémunération versée par les filiales et participations (en euros)
Patrick Machefert	282 050	118 440
Michel Mancheron	13 180	
Christiane Derory	99 272	12 000
Michel Louazé	12 060	

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.



Nous vous présentons ci après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011 :

Noms	Fonctions	Rémunérations (en euros)		
		Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert		190 071		
Compagnie Financière du Trocadéro	Président	148 554		
Murano	Président	41 517		

13.2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Président Directeur Général de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant – associé de la SNC Hôtel du Rond Point (RCS Paris 403 617 483)
 - Gérant – associé de la société civile Duplessy Immobilier (RCS Paris 444 715 221)
 - Président de la SAS Paris Palace Marrakech (RCS Paris 485 068 423)
 - Gérant - associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Gérant de la société civile Investissements et Participations Hôtelières (RCS Nanterre 417 687 092)
 - Président de la SAS Murano (RCS Paris 449 557 933)
 - Gérant – associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Président de la SAS SIAM (RCS Paris 529 218 752) depuis le 29/12/2010
 - Président de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro (RCS Paris 403 206 659) depuis le 30/06/2010
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011



- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30 juin 2011 :*
 - Directeur Financier de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)
 - Directeur Financier de la SA Lutèce Port Royal (RCS Paris 431 371 137)
 - Directeur Financier de la SA Paris Bercy (RCS Paris 403 048 259)

Fonctions en vigueur jusqu'au 30/12/2011 :

- Gérant de la société civile Paris Porte d'Italie (RCS Paris 414 293 878)
- Gérant de la société civile Paris Opéra Drouot (RCS Paris 419 625 439)
- Président Directeur Général de la SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904)

Madame Christiane Derory :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Directeur Général Délégué et administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Décorotel (RCS Paris 393 209 630)
 - Associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Administrateur de la SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904)
 - Associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Gérant et associé de la SARL Foncière du Trocadéro (RCS Paris 433 843 208)
 - Directeur Général Délégué de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Fonctions en vigueur jusqu'au 30 juin 2011 :*
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) jusqu'au 30/06/2011

Fonctions en vigueur jusqu'au 30/12/2011 :

- Administrateur de la SA Royal Pigalle (RCS Paris 423 965 904)



Monsieur Michel Louazé :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Louazé (RCS Le Mans 383 854 247)
 - Co-gérant associé de la SCI de Pégase (RCS Laval 483 622 593)

13.3. Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés sis 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
- COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

14. Développement durable et risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LES HÔTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes de l'annexe

- 8.4 « Actes de cession de créances » concernant la créance sur la société les Hôtels et Restaurant de Paris et la créance sur la société Compagnie Financière du Trocadéro.

-8.3.b. « Contentieux portant sur le bail commercial du Pavillon Saint Augustin ».



II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3-6 de l'annexe des comptes consolidés « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.

Nos travaux ont consisté :

- à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
- à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.

La note 8-4 « Acte de cession de créance » de l'annexe expose le montant de la créance sur la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris pour 6 062 K€ et le montant de la créance sur la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro pour 1 752 K€ au 31 décembre 2011 ; ces créances sont garanties par le nantissement des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à hauteur de 9 M€.

Nos travaux ont consisté à examiner les contrats de cession de ces créances et au regard du nantissement donné la valorisation des titres de la société SAS Hôtels et Restaurant de Paris à travers la méthode des DCF, la méthode de multiple (EBITDA ou Chiffre d'affaires).



La note 8-3 « Contentieux et contrôles fiscaux et sociaux » de l'annexe expose, notamment, l'existence des contentieux au 31 décembre 2011.

Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces contentieux, et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2011.

Concernant le litige portant sur le bail commercial de Pavillon St Augustin nos travaux ont également consisté à examiner l'état d'avancement du litige, et sa traduction comptable dans les comptes consolidés suite à l'arrêt de la cour de cassation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Fait à Paris, le 4 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

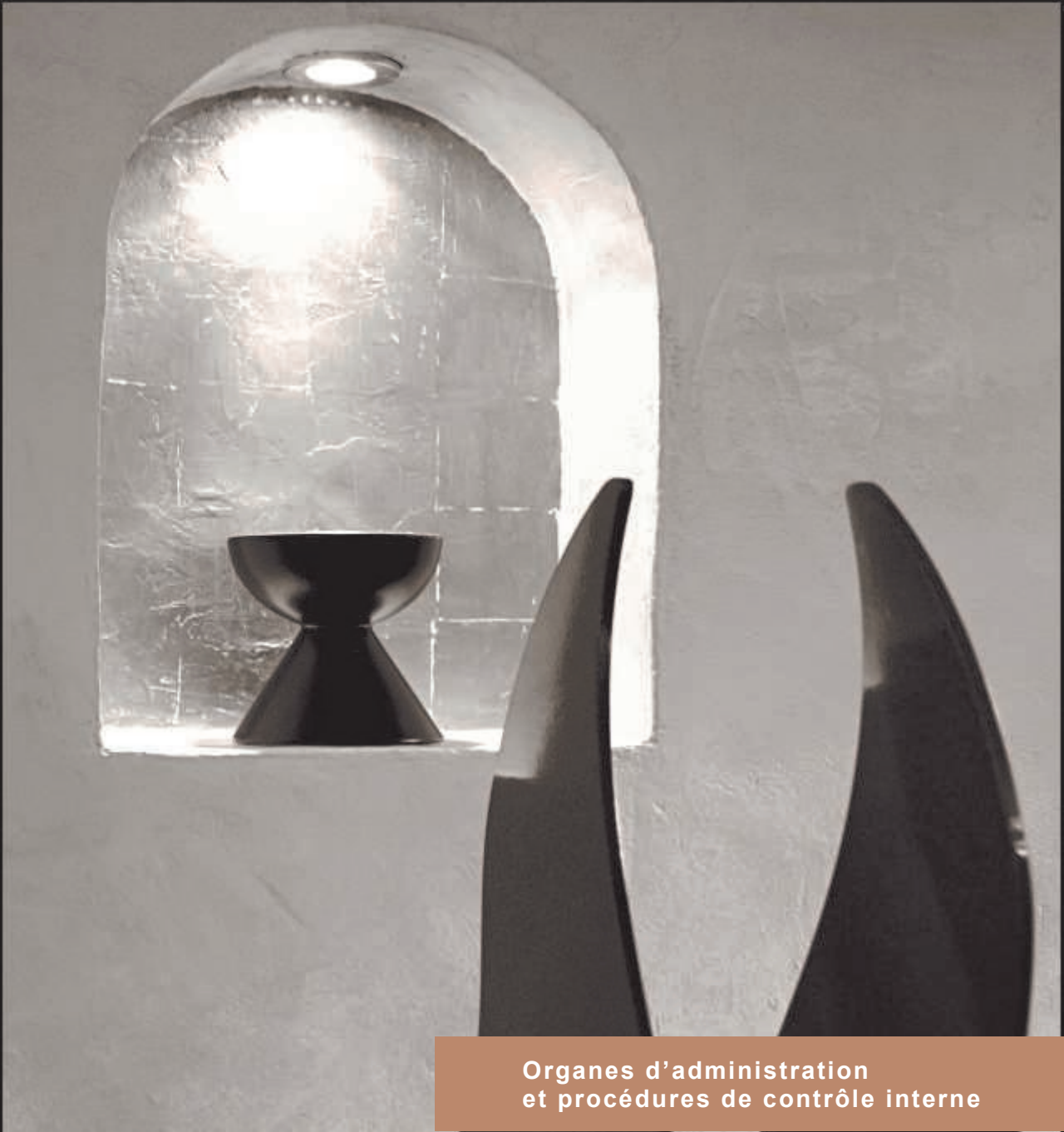
M. B. V. & Associés

COREVISE

Régis BIZIEN
Associé

Stéphane MARIE
Associé





**Organes d'administration
et procédures de contrôle interne**

Rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne

◆ Introduction

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil d'administration	page 154
1.2. Modalités d'exercice de la Direction générale	page 155
1.3. Comité de Direction	page 155
1.4. Comités spécialisés - Comité d'audit.....	page 156

2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

2.1. Rôle du conseil d'administration.....	page 157
2.2. Fonctionnement du conseil d'administration	page 158

3. Obligations des administrateurs

.....	page 158
-------	----------

4. Réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2011

.....	page 160
-------	----------

◆ Le contrôle interne

1. Définition du contrôle interne

.....	page 161
-------	----------

2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

.....	page 161
-------	----------

2.1. Le cadre conceptuel

.....	page 161
-------	----------

2.2. La mise en place du dispositif

.....	page 162
-------	----------

2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

.....	page 163
-------	----------

2.4. Les acteurs du contrôle interne

.....	page 163
-------	----------

3. Organisation générale du contrôle interne

.....	page 164
-------	----------

3.1. Gestion des risques

.....	page 164
-------	----------

3.2. Contrôle des procédures

.....	page 165
-------	----------

4. Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

.....	page 166
-------	----------



5. Environnement de contrôle externe au groupepage 168

6. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux...page 168

◆ **Synthèse** Page 168



◆ Introduction

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris a établi le présent rapport qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe et de l'enseigne.

Ce présent rapport, approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 10 juillet 2012, a été préparé en conformité avec les recommandations des différents organes français de contrôle de l'information financière, et notamment en conformité avec le Cadre de référence du dispositif du contrôle interne établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Commissaires aux Comptes exposeront, dans un rapport séparé, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

La société met progressivement en place, pour l'ensemble de l'enseigne, une organisation et des mesures de contrôle qui s'inscrivent dans le cadre d'une bonne gouvernance.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est désormais composé de quatre membres :

- Monsieur Patrick Machefert (mandat renouvelé par l'AG du 14/04/2008)
- Monsieur Michel Mancheron (mandat renouvelé par l'AG du 29/09/2006)
- Madame Christiane Derory (nommée par l'AG du 29/09/2006)
- Monsieur Michel Louaze (nommé par l'AG du 29/09/2006)

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »



Cette composition du conseil d'administration permet de regrouper des expertises diverses issues de la banque, du marketing, ainsi que de la direction d'entreprise.

Le conseil d'administration comporte une femme sur quatre membres, soit 25% conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011.

Conformément aux dispositions statutaires (article 15), les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de 6 ans.

1.2. Modalités d'exercice de la Direction générale

Aux termes de l'article 20 des statuts : « Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve. »

Par décision en date du 20 octobre 2008, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a renouvelé son option pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick Machefert exerce donc les fonctions de Président Directeur Général de la société.

1.3. Comité de Direction

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002.

Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.



Le comité est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Patrick Machefert : Président Directeur Général ;
- Madame Christiane Derory : Directeur Général Délégué et Administrateur. Elle est en charge de la décoration et de la qualité des hôtels et résidences hôtelières de l'enseigne Les Hôtels de Paris ;
- Monsieur Michel Mancheron Administrateur ;
- Monsieur Olivier Wolf : Directeur Général Adjoint. Il est en charge de la direction financière, juridique, administrative et sociale du groupe, ainsi que de la direction des exploitations et de la direction commerciale du groupe.

En fonction des thématiques abordées, les cadres dirigeants concernés (responsables des services administratifs ou responsables des exploitations) peuvent être conviés aux réunions du comité de direction afin d'apporter leur expertise et leur avis sur les orientations à prendre, et ainsi de permettre aux membres du comité de prendre des décisions éclairées.

1.4. Comités spécialisés - Comité d'audit

À ce jour, aucun comité spécialisé du conseil n'a été mis en place aux côtés du comité de direction. La société a connaissance de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 portant sur les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, et de son obligation de constituer un comité d'audit. Toutefois, compte tenu de la taille de la société et de la structure du conseil d'administration, il n'est pas envisageable de créer un comité d'audit spécialisé distinct.

Le conseil d'administration a ainsi choisi d'assurer lui-même cette fonction et a décidé de se réunir une fois par an afin de siéger en comité d'audit. Le conseil d'administration est, pour cette occasion, tenu hors de la présence du Président Directeur Général et la présidence de la séance est assurée par l'administrateur indépendant.

La réunion 2011 du comité d'audit n'a pas pu se tenir en raison de l'indisponibilité de l'administrateur indépendant

2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

2.1. Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social.



Aux termes de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les principales responsabilités du conseil d'administration, indépendamment des autorisations particulières prévues par la Loi, sont les suivantes :

- l'approbation du business plan et du budget annuel,
- la fixation des principaux objectifs du groupe,
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, prises de participations, et projets de développement de la société,
- l'approbation des questions relatives à la communication financière.

Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut donner au mandataire de son choix, toute délégation de pouvoirs, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

2.2. Fonctionnement du conseil d'administration

a) Organisation des réunions du Conseil d'administration

Compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'entreprise ou la réglementation.

Les administrateurs sont informés verbalement de la date de la réunion dès que celle-ci est arrêtée, puis les convocations sont adressées par mail et/ou par télécopie, par le service juridique, aux interlocuteurs concernés (administrateurs et représentants du Comité d'entreprise, et en fonction de l'ordre du jour, les Commissaires aux comptes), généralement de 3 à 6 jours avant la tenue de la réunion.

De manière générale, le conseil d'administration se réunit au siège social. Il peut se réunir en tout autre lieu défini par le Président du conseil d'administration, en concertation avec chacun des administrateurs, afin d'assurer une présence maximum de chacun des membres du conseil à la réunion.

L'ordre du jour de chaque séance est fixé par le Président du conseil d'administration en fonction de l'actualité de la société.



Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration qui portent sur l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels (sociaux et consolidés).

b. Information du Conseil d'administration

Lorsque l'ordre du jour et l'organisation matérielle le permet, il est adressé aux administrateurs, préalablement à la réunion, un dossier présentant les données chiffrées qui seront présentées en conseil.

Les administrateurs sont également tenus informés régulièrement des événements significatifs et de l'activité de la société et de l'enseigne.

En conséquence, chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le projet de procès-verbal de la précédente réunion est présenté et validé à chaque début de séance.

En moyenne, le conseil d'administration se réunit à échéance bimensuelle. Une des réunions est consacrée à l'examen des budgets.

c. Jetons de présence

Chaque année, le conseil d'administration procède à la répartition des jetons de présence alloués par l'assemblée générale, en tenant compte notamment de la participation effective des administrateurs aux réunions du Conseil.

3. Obligations des administrateurs

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs sont tenus au respect de diverses obligations :

- Devoir de diligence et de transparence :

Les administrateurs doivent consacrer à leur mandat, le temps et l'attention nécessaire à la défense de l'intérêt social.



Chaque administrateur est garant de la compatibilité de ses fonctions avec les fonctions qu'il exerce par ailleurs, et doit notamment déclarer chaque année la liste des fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés.

Les administrateurs veillent au maintien de leur indépendance d'analyse et de décision et s'engagent à ne pas accepter une situation ou un avantage qui viendrait compromettre leur indépendance.

- Devoir de réserve et de confidentialité :

Les administrateurs ont un devoir général de réserve et de confidentialité à l'égard des informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur mandat. Ce devoir de réserve est rappelé aux membres présents, à chaque réunion du conseil d'administration.

Sur simple demande du Président Directeur Général, les administrateurs s'engagent à restituer tous documents qui contiendraient des informations liées à la société ou à l'enseigne.

- Devoir d'information sur les opérations réalisées sur les titres Les Hôtels de Paris :

Les administrateurs ont accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sur le cours de l'action. Ils sont tenus de ne pas utiliser ces informations pour réaliser, directement ou indirectement, des transactions sur ces titres et de ne communiquer en aucun cas ces informations.

En outre, les administrateurs ont l'interdiction de procéder à des opérations sur les titres dans les périodes précédant et les jours suivant la publication des comptes ou du chiffre d'affaires.

Enfin, chaque administrateur doit déclarer sous sa propre responsabilité, à l'AMF et à la société, les opérations réalisées sur les titres de la société.



4. Réunions du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni 4 fois, pour délibérer sur les points principaux présentés ci-après :

Réunion du 03/05/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des documents de gestion prévisionnelle 2010 - Point sur l'état d'avancement des opérations de clôture de comptes 2010 - Présentation des projets de restructuration - Point sur l'activité - Point sur les litiges en cours (V. Royale + CRPCEN)
Réunion du 09/09/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté définitif des comptes annuels et consolidés clos au 31 décembre 2010 - Préparation du rapport de gestion et du rapport sur le contrôle interne - Point sur les conventions réglementées et les mandats - Point sur l'activité - Renouvellement mandat de DGD de C.Derory - Arrêté de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale - Autorisation d'une convention de cession de créance - Autorisation de l'avenant n° 3 à la convention de trésorerie avec HRP - Présentation d'un projet d'augmentation de capital HDP
Réunion du 18/10/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Décisions à prendre suite à l'arrêt CA Paris du 13/10/2011 concernant le contentieux CRPCEN
Réunion du 18/11/2011	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels au 30/06/2011 - Arrêté de la situation intermédiaire au 30/09/2011 (en vue des fusions) - Autorisation à donner en vue de souscrire à l'augmentation de capital Royal Pigalle SA - Projet d'augmentation de capital de la SA HDP par incorporation de la prime de fusion - Examen et arrêté du projet de fusion de HDP avec Royal Pigalle SA - Délégation de pouvoir en vue de signer la DRC - Présentation convention de prestations administratives avec Murano pour 2012 - Reclassement en conventions courantes des conventions de trésorerie - Répartition des jetons de présence 2011

Les réunions ont une durée moyenne de 3 heures. Le taux de participation des administrateurs à l'ensemble des réunions du conseil d'administration de l'exercice 2011 s'établit à 100 %.



◆ Le contrôle interne

1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société, visant à contrôler la réalisation des objectifs suivants :

- La mise en place des procédures administratives et hôtelières par l'ensemble des services,
- La conformité aux Lois et Règlements en vigueur,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et de sa filiale.

Si l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraude, celui-ci ne peut toutefois fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

2.1. Le cadre conceptuel

Les procédures nécessaires sont élaborées en vue de répondre à un double objectif :

- Unifier les process pour davantage d'efficacité et d'unité d'action,
- Sécuriser et encadrer l'activité pour limiter les risques.

Ces procédures font l'objet d'une révision permanente par les équipes internes et par les réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :



- Une analyse des risques permettant d'élaborer une hiérarchisation des risques
- La revue de cette analyse par le comité de direction
- La recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques et la définition d'un calendrier des actions à mener,
- La désignation d'un responsable en charge du contrôle et du suivi des actions.

2.2 La mise en place du dispositif

a. Périmètre d'application

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne comprend la société Les Hôtels de Paris, sa filiale comprise dans les comptes consolidés, ainsi que les sociétés ayant conclu avec la Société un contrat de prestation de service et de concession de marque. Le dispositif concerne donc les 24 hôtels de l'enseigne ainsi que les services centraux.

b. Démarche adoptée

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la Loi de Sécurité Financière, notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux,
- l'exploitation d'un ensemble d'outils et de moyens de préventions et de détection des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements afin de pouvoir apporter les mesures correctives nécessaires.

c. Clôture des comptes

Toutes les sociétés de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris procèdent à des arrêts de comptes dans les conditions légales, les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que la liasse de consolidation sont audités par les commissaires aux comptes avant leur transmission au siège social pour traitement et production des comptes consolidés.



Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du groupe et les directions des pôles visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

De la même manière, les comptes consolidés du Groupe sont établis par sa direction financière selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

A l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

d. Rapports semestriels d'activité

Selon le calendrier légal, le groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les rapports trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président Directeur Général, aidé du Directeur Général Adjoint en charge des finances du groupe, définit la politique de communication financière.

Les informations comptables et financières ne sont diffusées qu'après validation par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes du groupe.

En outre, le groupe fait appel à des conseils extérieurs en matière juridique, fiscale et sociale.

2.4 Les acteurs du contrôle interne

L'élaboration et le suivi des procédures internes s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le conseil d'administration et sont mises en œuvre, par les responsables de sites ou de services, sous la responsabilité directe de la direction générale.

La direction générale se compose de deux branches distinctes, toutes deux supervisées par le Directeur Général Adjoint :

- La direction administrative et informatique (juridique, financière, ressources humaines)
- La direction des exploitations et commerciale, qui regroupe les resident managers (responsables d'établissement) : ils sont responsables de la direction d'un hôtel dans son ensemble, ainsi que de la gestion du personnel et des recrutements, sous la responsabilité de la direction des ressources humaines.



Ainsi, le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société. L'implication dans le dispositif de l'ensemble du personnel permet d'en assurer le bon fonctionnement.

3. Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Les Hôtels de Paris identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, puis prend les mesures nécessaires pour limiter la probabilité de survenance des risques identifiés et en limiter les conséquences.

3.1 Gestion des risques

Les risques internes et externes rencontrés par le groupe dans le cadre de son activité sont regroupés par nature :

a. Risques financiers

La gestion des risques financiers est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. Les risques suivants ont été identifiés :

- Risques de liquidité : Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue en 2005 avec l'ensemble des sociétés de l'enseigne et permet de compenser les excédents et les besoins de trésoreries internes préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.
- Risques liés aux taux d'intérêts : Des réunions périodiques sont organisées avec les banquiers afin d'étudier l'opportunité d'opter pour des taux variables ou fixes en fonction de l'évolution du marché.

b. Risques juridiques

Le service juridique s'est doté d'outils afin de réduire les risques encourus. L'ensemble des problématiques juridiques a été centralisé auprès du service juridique qui assure la validation et le suivi des démarches administratives liées aux domaines suivants :

- Rédaction et conclusion de contrats,
- Assurances (contrats et sinistres),
- Secrétariat juridique des sociétés,
- Contentieux,
- Baux commerciaux,
- Portefeuille de marques et noms de domaines,



- Formalités administratives liées à l'exploitation d'hôtels,
- Suivi des plaintes clients

c. Risques sociaux

L'identification et la prévention des risques sociaux est assurée par le service ressources humaines en collaboration avec la direction des exploitations concernant les problématiques liées aux hôtels :

- Risques en matière d'hygiène et de sécurité : Concernant les risques professionnels, notamment en matière d'accident du travail, la société a mis en place en 2008, en collaboration avec le CHSCT, une procédure de gestion des risques professionnels. Des fiches de suivi ont été établies et servent de base aux visites de contrôle effectuées deux fois par an par les membres du CHSCT. Suite aux visites, des procédures correctives et de prévention sont préconisées par les membres du CHSCT, puis l'exécution est suivie par la direction des exploitations, en collaboration avec le service technique.
- Risques liés au personnel : le service ressources humaines centralise les recrutements ainsi que la mise en œuvre des procédures disciplinaires. Par ailleurs des formations sont régulièrement diligentées pour sensibiliser les directeurs d'exploitation aux risques liés au personnel afin qu'ils soient les relais des services centraux pour l'identification et l'initiation des procédures disciplinaires.

3.2. Contrôle des procédures

Afin de renforcer la maîtrise des risques identifiés, le groupe a mis en place des opérations de contrôle des process opérationnels en vigueur :

Concernant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des salariés, la direction juridique, assure la centralisation et le suivi des grilles d'autodiagnostic remplies par les membres du CHSCT et identifiant les risques existants ou potentiels sur chaque site. Les conclusions établies par le bureau du CHSCT sont communiquées à la direction juridique à chaque réunion trimestrielle, puis transmises à la direction générale en charge des travaux et de la décoration et au comité de direction afin que les actions nécessaires soient initiées le cas échéant.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2011, un projet de manuel de procédures a été réalisé afin de mettre en place les outils nécessaires à l'évolution du système de contrôle interne et contrôler les évolutions enregistrées.



La direction juridique et la direction générale sont chargées d'étudier la faisabilité de la procédure sur place et sur site.

Lorsque toutes les procédures attendues auront été validées, des sessions de formation internes seront dispensées afin d'expliquer au personnel de l'enseigne la démarche à suivre.

Enfin, après avoir été formés de façon uniforme et approfondie, des contrôles inopinés et aléatoires seront diligentés au sein de chaque hôtel et de chaque service, en fonction des points d'étude sollicités par la direction et le comité de direction (audits opérationnels pour évaluer une unité opérationnelle spécifique, audit des fonctions support du siège, ou audits thématiques transversaux). Les rapports d'intervention seront remis au comité de direction pour analyse et prise de décisions.

Il appartiendra ensuite au comité de direction de définir précisément les missions du/des auditeur(s) interne(s), de prendre connaissance des comptes rendus d'audit et d'analyser les performances du système de contrôle interne.

4. Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la société est celle donnée par la CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entend de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement de ces comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'enseigne Les Hôtels de Paris est une composante du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société et a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.



Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- la préservation des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières,
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- la fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Il s'articule autour d'un outil de reporting mensuel établi par le contrôle de gestion, qui présente les résultats opérationnels de la société sous forme détaillée, par établissement, selon la méthode « Uniform System for The Lodging Industry ».

Le reporting prend la forme d'un rapport d'activité mensuel qui retrace l'analyse de la formation des résultats. Il est diffusé chaque mois aux responsables d'établissements afin de les impliquer dans la gestion financière de leur unité.

Il sert de support au pilotage de l'activité, aide à la prise de décision pour l'allocation de budgets supplémentaires et sert à mesurer l'efficacité des organisations en place.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société Les Hôtels de Paris ainsi que la société intégrée dans le périmètre de consolidation et les sociétés liées par contrat de prestation de services et de concession de marque.

Le contrôle interne comptable et financier de notre société est assuré par deux acteurs principaux du gouvernement d'entreprise :

- La direction générale administrative et financière, supervisée par le Directeur Général Adjoint qui est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté ;
- Le conseil d'administration qui arrête les comptes et qui opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun sur les comptes.

Le groupe a également mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité du système d'information comptable et financier et l'intégrité des données informatiques (sauvegardes périodiques, migration des bases sur des serveurs dédiés, etc.).



5. Environnement de contrôle externe au groupe

Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui effectuent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission. Cette mission est confiée aux cabinets MBV & Associés et COREVISE.

6. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération différée, ni d'engagements de retraite particuliers.

Le Président Directeur Général bénéficie cependant d'une indemnité de départ équivalente à 24 mois de salaire en cas de départ de la société, à l'exclusion d'un départ initié pour faute grave.

◆ Synthèse

La direction générale de la société Les Hôtels de Paris demeure attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne, et entend poursuivre le développement du système en vigueur.

Des améliorations significatives ont d'ores et déjà été notées et notamment l'outil de reporting mis en place permet actuellement un suivi précis de l'activité de chaque site, sur le plan financier.

Par ailleurs, la mise en œuvre du manuel de procédure et des audits réalisés par des auditeurs internes devrait permettre en 2013 d'avoir une connaissance détaillée de la manière dont se déroule l'activité au sein de chaque unité et de chaque service.

La société escompte ainsi uniformiser et améliorer ses process, développer et professionnaliser l'activité et améliorer les conditions de travail de chacun des salariés.

En 2012, Les Hôtels de Paris souhaite avoir aboutir son projet de mise en œuvre d'une équipe d'auditeurs internes dont la mission sera de contrôler le suivi des dispositifs en place, la formation et l'information des équipes. Il s'agit de mettre en œuvre un réel relais de l'information entre les orientations définies par les organes dirigeants et les équipes, dans le but d'assurer le bon déroulement de l'activité, et dans des conditions de sécurité et d'efficacité optimales.





Rapports complémentaires des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux comptes

- ◆ **Rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Les Hôtels de Paris, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**page 171

- ◆ **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**
page 173



Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'art. L. 225-235 du Code de commerce

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LES HOTELS DE PARIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière



Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président . Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

M.B.V. & Associés

Régis BIZIEN

COREVISE

Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport spécial sur les conventions et engagement réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Avenant du 10 janvier 2011 à la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue avec la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO (conseil d'administration du 18 novembre 2011)

◇ Administrateurs intéressés : Monsieur Patrick Machefert.

◇ Nature et objet : Suite aux fusions réalisées le 26 novembre 2010 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2010 entre les sociétés du groupe Compagnie Financière du Trocadéro, la SAS Compagnie Financière du Trocadéro se trouvait subrogée des droits et obligations des sociétés absorbées. Afin d'assurer une parfaite information auprès de la collectivité des associés, signature d'un avenant sur la nouvelle convention de gestion centralisée entre les sociétés les Hôtels de Paris et la SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO. Cet avenant regroupe et remplace les conventions de gestion centralisée, anciennement conclue avec les sociétés fusionnées.

Modalités : l'avance en compte courant à la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO est plafonnée à hauteur de 40% du chiffre d'affaires réalisé sur la base de l'exercice précédent.

Convention de prestations administratives du 22 décembre 2011 avec la SAS Murano (conseil d'administration du 18 novembre 2011)

◇ Administrateurs intéressés : Monsieur Patrick Machefert.

◇ Nature et objet : Conventions de prestations administratives.

◇ Modalités : Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société Murano à travers ses 3 établissements, a souhaité confier la gestion administrative de son groupe à la société LES HOTELS DE PARIS SA. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 2500 euros par mois à compter du 1er janvier 2012.

Cette convention ne produit pas d'effet au cours de l'exercice 2011.



Avenant n°3 du 31 mai 2011 à la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue avec la société SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS (conseil d'administration du 09 septembre 2011)

◇ Administrateurs intéressés : Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory jusqu'au 30 juin 2011.

◇ Nature et objet : L'avenant n°3 relève le plafond de trésorerie d'un montant de 5 000 000 € à un montant de 8 000 000 € au profit de la société SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS.

◇ Modalités : Avance en compte courant à hauteur maximum de 8 000 000 € à la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS (détaillées en annexe 2).

Cession de créance du 31 décembre 2011 avec la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO (conseil d'administration du 18 novembre 2011).

◇ Administrateur intéressé : Monsieur Patrick Machefert

◇ Nature et objet : La société Les Hôtels de Paris SA cède à la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro la créance qu'elle possédait sur la société SNC Hôtels du Rond-point.

◇ Modalités : La cession est opérée à hauteur de 446 223.77€, principal, intérêts, frais et accessoires restant à courir sur la créance inclus.

Cession de créance du 18 novembre 2011 avec la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO (conseil d'administration du 09 septembre 2011).

◇ Administrateur intéressé : Monsieur Patrick Machefert .

◇ Nature et objet : La société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO cède à la société LES HOTELS DE PARIS SA la créance qu'elle possédait sur la société HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS. A titre de sureté et de garantie du paiement de la somme maximum de 9 000 000€ sur cette créance, la société SAS FINANCIERE DU TROCADERO a nanti au bénéfice de la société LES HOTELS DE PARIS SA, 22 000 actions des 63 600 actions qu'elle détient de la société SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS.

◇ Modalités : La cession est opérée à hauteur de 3 037 812.60€, principal, intérêts, frais et accessoires restant à courir sur la créance inclus.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SNC HOTEL DU ROND POINT

◇ Nature et objet : Avenant n° 1 à la convention de gestion centralisée de trésorerie (conseil d'administration du 27 mai 2010).

◇ Modalités : La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de trésorerie du groupe (détaillée en annexe 2). Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

L'avenant n°1 modifie le taux de rémunération des avances consenties en compte courant. Ainsi, le taux d'intérêt applicable a été fixé au taux fiscalement déductible au titre de l'exercice concerné, plafonné à 4% l'an en cas de dépassement.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à 14 K€.

◇ Nature et objet : Conventions de prestations de services et de concession de marque (détaillées en annexe 1).

◇ Modalités : Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
 - tenue de la comptabilité,
 - propositions de plan d'action annuel,
 - présentation des comptes annuels,
 - concession de la marque « LES HOTELS DE PARIS »
 - assistance commerciale.
- les conventions sont prorogées par tacite reconduction par périodes successives d'une durée de 3 ans. Leur précédente prorogation a débuté le 1er janvier.



Les modalités financières de ces conventions avec la société hôtel du rond point, sont :

- 4% du RBE au titre de la prestation de services,
- 2% du chiffre d'affaires Hébergement au titre de l'assistance commerciale et la concession de marque,
- et 150 € HT par chambre au titre de la redevance Internet

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 35 K€ HT.

Avec la SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO

◇ Nature et objet : Conventions de prestations de services et de concession de marque (détaillée en annexe 1).

Modalités : Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel
- tenue de la comptabilité,
- propositions de plan d'action annuel,
- présentation des comptes annuels,
- concession de la marque « LES HOTELS DE PARIS »
- assistance commerciale.

Ces conventions sont prorogées par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de trois ans. La précédente prorogation a débuté le 1er janvier 2008. Les modalités financières de ces conventions avec la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO sont :

- 4% du RBE au titre de la prestation de services,
- 2% du chiffre d'affaires Hébergement au titre de l'assistance commerciale et la concession de marque,
- et 150 € HT par chambre au titre de la redevance Internet

Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 278 K€ HT.



◇ Nature et objet : Convention de prestations administratives.

◇ Modalités : Dans un souci de simplification de sa gestion administrative, la société SAS COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO a souhaité confier un certain nombre de ses fonctions administratives à la société LES HOTELS DE PARIS SA. La facturation de ces prestations administratives s'élève à 700 euros par mois. Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 8 K€.

◇ Nature et objet : Avenant n°1 à la convention de gestion centralisée de trésorerie (conseil d'administration du 27 mai 2010)

◇ Modalités : La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation des besoins et excédents de trésorerie du groupe (détaillées en annexe 2). Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

L'avenant n°1 modifie le taux de rémunération des avances consenties en compte courant. Ainsi, le taux d'intérêt applicable a été fixé au taux fiscalement déductible applicable au titre de l'exercice concerné, plafonné à 4% l'an en cas de dépassement.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à 116 K€.

Avec Monsieur Patrick MACHEFERT

◇ Nature et objet : Convention d'indemnisation.

◇ Modalités : En cas de cessation anticipée de ses fonctions, aux conditions suivantes :

- Respect d'un préavis de six mois pendant lequel le Président devra transmettre dans les meilleures conditions les dossiers à son successeur.
- Sauf en cas de faute lourde, dans l'hypothèse d'une révocation prononcée dans des circonstances de nature à porter une atteinte injustifiée à l'honorabilité ou à la considération du Président, notamment aux efforts fournis et aux résultats obtenus, versement d'une indemnité correspondant à 24 mois de la rémunération brute mensuelle qui lui sera allouée à compter du 1er janvier 2000.



Avec la Sas Hôtels et Restaurants de Paris

◇ Nature et objet : Cautionnement hypothécaire.

◇ Modalités : La société LES HOTELS DE PARIS s'est portée caution hypothécaire en deuxième rang à hauteur de 3.000 K€ à la sûreté du remboursement d'un prêt 10.671 K€ accordé par la CAISSE LOIRE DROME ARDECHE à la SAS HOTELS ET RESTAURANTS DE PARIS pour l'acquisition de la totalité des actions de la SA NORMANDY HOTEL.

◇ Nature et objet : Conventions de prestations de services et de concessions de (détaillée en annexe 1).

◇ Modalités : Ces conventions concernent principalement :

- prise en charge de toutes les tâches liées à l'exploitation de l'hôtel,
- tenue de la comptabilité,
- propositions de plan d'action annuel,
- présentation des comptes annuels,
- concession de la marque « Les Hôtels de Paris »,
- assistance commerciale.

Les conditions de rémunération sont les suivantes :

- 0% du RBE au titre de la prestation de services
- 2% du chiffre d'affaires Hébergement au titre de l'assistance commerciale et la concession de marque
- et 150 € HT par chambre au titre de la redevance Internet

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à 108 K€.

◇ Nature et objet : Avenant n°1 à la convention de gestion centralisée de trésorerie (conseil d'administration du 27 mai 2010)

◇ Modalités : La convention de gestion centralisée de trésorerie permet aux sociétés signataires de pratiquer entre elles, de façon permanente et systématique, des opérations de trésorerie et de charger la direction du service de trésorerie du groupe, organisé par votre société, d'assurer la coordination et la centralisation de l'ensemble des besoins et excédents de



Trésorerie (détaillées en annexe 2). Cette convention est conclue pour une durée indéterminée.

L'avenant n°1 modifie le taux de rémunération des avances consenties en compte courant. Ainsi, le taux d'intérêt applicable a été fixé au taux fiscalement déductible applicable au titre de l'exercice concerné, plafonné à 4% l'an en cas de dépassement.

Le montant facturé au cours de l'exercice 2011 s'élève à 122 K€ .

Avec la SAS Murano

◇ Nature et objet : Contrat de bail commercial

◇ Modalités : La société Les Hôtels de Paris a conclu avec la société Murano un bail commercial d'une durée de 9 ans permettant à ladite société d'exploiter l'Hôtel Dormoy La Chapelle. Le loyer annuel s'élève à 175 K€ HT payable à trimestre échu.

Au titre de l'exercice 2011, la société a facturé à la société Murano un loyer de 215 K€ HT.

la SCI Duplessy Immobilier

◇ Nature et objet : Convention d'intégration fiscale.

◇ Modalités : La société SCI Duplessy Immobilier, détenues à plus de 95% par la société les Hôtels de Paris SA, a donné leur accord pour être incluse dans le périmètre d'intégration fiscale constitué par la société Les Hôtels de Paris SA, afin de réaliser une optimisation globale d'impôts.



Avec la SARL Foncière du Trocadéro

◇ Nature et objet : Convention de prise à bail des locaux pour le siège social sis à Paris 16ème, avenue Jules Janin, autorisée par votre Conseil d'Administration le 9 mars 2007.

◇ Modalités : La société Les Hôtels de Paris a pris bail ces locaux depuis le 15 août 2007 pour une durée de 9 ans. Le loyer annuel s'établit à 390 K€ hors taxes et hors charges.

Au titre de l'exercice 2011, la société Foncière du Trocadéro a facturé à votre société un loyer de 429 K€ HT, en augmentation de 5 K€ suite à l'indexation des loyers.

Fait à Paris, le 12 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

MBV & Associés

COREVISE

Régis BIZIEN
Associé

Stéphane MARIE
Associé



LES HOTELS DE PARIS
ANNEXES AU RAPPORT SPECIAL 2011

Annexe 1 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE CONCESSIONS DE MARQUE

Sociétés concernées	Adresse	Conditions de rémunération	Montant facturé au cours de l'exercice
SAS Compagnie Financière du Trocadéro	20, avenue Jules Janin 75116 Paris	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffre d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élevaient à 278 K€ HT
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Échelle 75001 Paris	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffre d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élevaient à 108 K€ HT
SNC Hôtel du Rond Point	144, rue de la Tombe Isore 75014 Paris	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 4% du résultat brut d'exploitation, ✓ 2% du chiffre d'affaires hébergement, ✓ 150 € par chambre 	Les prestations facturées au cours de l'exercice s'élevaient à 35 K€ HT

Annexe 2 : CONVENTION DE GESTION CENTRALISEE DE TRESORERIE

Sociétés concernées	Adresse de l'hôtel exploité	Montant de l'avance versée au 31 décembre 2011	Montant de l'avance reçue au 31 décembre 2011	Montant des intérêts reçus au 31 décembre 2011	Montant des intérêts versés au 31 décembre 2011
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	7, rue de l'Échelle 75001 Paris	6 062 Keuros	0 euros	122 Keuros	0 euros
SNC Hôtel du Rond Point	144, rue de la Tombe Isore 75014 Paris	446 Keuros	0 euros	14 Keuros	0 euros
SAS Compagnie Financière du Trocadéro	20, avenue Jules Janin 75116 Paris	1 306 Keuros	0 euros	116 Keuros	0 euros



A close-up, low-angle shot of a metallic door handle with a sign that reads "Salle de Séminaires". The sign is rectangular with a decorative border and is mounted on a light-colored wall. The lighting is dramatic, with a strong highlight on the left side of the handle and a soft shadow on the right. The background is a blurred, light-colored wall.

**Salle de
Séminaires**

Informations complémentaires

Informations complémentaires

◆ **Texte des résolutions**page 185



Résolution à caractère ordinaire

Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2011, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce et de celui des Commissaires aux comptes sur le rapport précité du Président, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et/ou mentionnées dans ces rapports ainsi que les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration au cours de cet exercice. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve dans toutes leurs parties et sans réserves, les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, constate que les résultats sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 font apparaître une perte de 3.970.527 €.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte report à nouveau, ainsi qu'il suit :

Report à nouveau antérieur	1 150 083 €
Affectation du résultat de l'exercice	(3 970 527 €)

Report à nouveau après affectation	(2 820 444 €)

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.



Quatrième résolution – Fixation des jetons de présence

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, fixe le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours, à la somme de 45.000 €.

Cinquième résolution – Approbation d'une convention réglementée

L'Assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve l'avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie conclu avec la société SAS Hôtels et Restaurants de Paris.

Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory, directement intéressés à la présente convention, ne prennent pas part au vote.

Sixième résolution – Approbation d'une convention réglementée

L'Assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention de cession de créance conclue entre la société, et les sociétés SAS Hôtels et Restaurants de Paris et SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Monsieur Patrick Machefert et Madame Christiane Derory, directement intéressés à la présente convention, ne prennent pas part au vote.

Septième résolution – Approbation d'une convention réglementée

L'Assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention de trésorerie conclu avec la société SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Monsieur Patrick Machefert directement intéressés à la présente convention, ne prend pas part au vote.



Huitième résolution – Approbation d'une convention réglementée

L'Assemblée générale statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve la convention de cession de créance conclu entre la société et les sociétés SNC Hôtel du rond Points et SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Monsieur Patrick Machefert directement intéressés à la présente convention, ne prend pas part au vote.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 devant se tenir dans le courant de l'année 2018, le mandat d'administrateur de Madame Christiane Derory.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Louaze

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Louaze arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 devant se tenir dans le courant de l'année 2018, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Louaze.

Onzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Mancheron

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Mancheron arrive à son terme au cours de la présente assemblée.

Elle décide en conséquence, sur proposition du conseil d'administration, de renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 devant se tenir dans le courant de l'année 2018, le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Mancheron.

Douzième résolution – Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire, Cabinet COREVISE

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.

En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 devant se tenir dans le courant de l'année 2018 :

Cabinet COREVISE

3 rue Scheffer

75016 Paris

En qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire.

Treizième résolution – Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant, Cabinet FIDINTER

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, constate que le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant arrive à son terme à l'occasion de la présente assemblée.



En conséquence, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 devant se tenir dans le courant de l'année 2018 :

Cabinet FIDINTER

3 rue Scheffer

75016 Paris

En qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant.

Quatorzième résolution – Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.





- Pavillon Nation (Paris, 11^{ème}) -

LES HÔTELS DE L'ENSEIGNE « LES HÔTELS DE PARIS » ⁽¹⁾

24 hôtels de charme et d'exception

Le raffinement de la décoration et l'attention particulière des hôtes

La puissance d'un Groupe hôtelier

Des établissements uniques et dépayés accueillant jusqu'à 230 résidents

Une gamme répondant aux désirs et aux exigences des clients d'affaires et de loisir

Une surface hôtelière de 45 000 m² à Paris, représentant 1 160 chambres

Un Groupe coté à l'Eurolist – Compartiment C

Des hôtels exclusivement situés à Paris, l'une des villes les plus visitées au monde

⁽¹⁾ L'enseigne « Les Hôtels de Paris » correspond aux hôtels appartenant en propre au Groupe consolidé « Les Hôtels de Paris » et aux hôtels sous mandat de gestion.

Villas d'Exception :

Villa Beaumarchais
Villa Panthéon
Villa Royale
Villa Lutèce Port Royal
Villa Montparnasse
Villa Opéra Drouot

Villas de Prestige :

Villa Eugénie
Villa Alessandra
Villa Luxembourg
Normandy Hôtel
Villa Royale Montsouris

Pavillons de Charme :

Pavillon Louvre Rivoli
Pavillon Opéra Grands Boulevards
Pavillon Opéra Bourse
Pavillon Porte de Versailles
Pavillon Saint Augustin
Pavillon Losserand Montparnasse
Pavillon Nation

Pavillons Classiques :

Pavillon République les Halles
Pavillon Péreire Arc de Triomphe
Pavillon Villiers Étoile
Pavillon Bercy Gare de Lyon
Pavillon Courcelles
Pavillon Porte d'Italie





G R O U P E

LES HÔTELS DE PARIS

20, avenue Jules Janin - 75116 Paris

Tél. 01 55 73 75 75 - Fax. 01 55 73 75 39

www.leshotelsdeparis.com

www.leshotelsdeparis.biz

lgoujon@leshotelsdeparis.com